

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2272

27 août 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Allard Invest Brésil 1 S.A. | 109018 | Fernbach S.A. | 109023 |
| ALLTEC Participations S.A. | 109056 | Fernbach S.à r.l. | 109023 |
| AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l. | 109018 | Groupe Corcelli SA | 109015 |
| Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l. | 109017 | HA S.à r.l. | 109016 |
| Ammin Coal Holdings | 109013 | Hermes Investment S.à r.l. | 109016 |
| Anglo Platinum International | 109018 | HF Del Insight S.à r.l. | 109016 |
| Apollo Emerging Markets Absolute Return (Lux) S.à r.l. | 109018 | Iena Buildings S.A. | 109017 |
| Aradian Co-Investment IV Treasury GP S.à r.l. | 109010 | Immobilière des Glacis S. à r.l. | 109016 |
| BalaBit S.A. | 109027 | Mirabelle S.A. | 109010 |
| BalaBit S.à r.l. | 109027 | Miremar S.A. | 109011 |
| BF Holding S.à r.l. | 109014 | Miremar S.A. | 109012 |
| Bulb S.à r.l. | 109018 | MKM | 109011 |
| Caribbean Tours S.à r.l. | 109015 | Möbel O. Müller S.à r.l. | 109011 |
| C.Gen S.A. | 109015 | Mohwa S.à r.l. | 109012 |
| C-H-L S.à r.l. | 109015 | MW Asset Management | 109012 |
| Ecoma (Luxembourg) S.A. | 109017 | NATENER S.A. - Naturelles Energies | 109011 |
| Electricité Samir & Jorge S.à r.l. | 109017 | Next Estate Income Fund II S.C.S SICAV-FIS | 109011 |
| Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l. | 109010 | Next Estate Income Fund II S.C.S SICAV-FIS | 109012 |
| Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l. | 109010 | Paninvest S.A. | 109013 |
| Epsilos Holding S.à r.l. | 109056 | Panteo Global Partners S.à r.l. | 109014 |
| European Coffee Venture S.à r.l. | 109020 | Pharos SICAV - SIF | 109014 |
| E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A. | 109026 | Ramirez Electro S.A. | 109014 |
| F9 A Chateau S.à r.l. | 109010 | Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A. | 109013 |
| | | Synergie Holding | 109019 |

F9 A Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015109356/9.

(150119585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 574.350,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 129.645.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109295/10.

(150118791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.208.800,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Boubon.
R.C.S. Luxembourg B 116.651.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015109301/10.

(150118797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Ardian Co-Investment IV Treasury GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 189.234.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} août 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112794/11.

(150121925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Mirabelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 186.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour MIRABELLE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015113418/14.

(150121322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Miremar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 30, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 60.591.

—
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113419/9.

(150121509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

MKM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.419.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113430/10.

(150121240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Möbel O. Müller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 4, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 151.356.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113429/10.

(150121780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

NATENER S.A. - Naturelles Energies, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.498.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2015.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2015113457/12.

(150121897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Next Estate Income Fund II S.C.S SICAV-FIS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.685.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Next Estate Income Fund II S.C.S SICAV-FIS

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Agissant en sa qualité de gérant non commandité

KHALDI Abed / Dominique Moerenhout

Référence de publication: 2015113448/13.

(150121715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Miremar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 30, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 60.591.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113420/9.

(150121510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

MW Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 186.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MW Asset Management

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015113444/11.

(150121482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Mohwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 189.644.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 30 juin 2015 que la société BOSFIN Luxembourg S.à r.l. avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B 183.636, a cédé 125 parts sociales de la société MOHWA S.à r.l. à la société BOSFIN S.A. avec siège social à 19 square Vergote, B-1200 Bruxelles, immatriculée auprès du RCB sous le numéro 602.549.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Gérant

Référence de publication: 2015113432/14.

(150120998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Next Estate Income Fund II S.C.S SICAV-FIS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.685.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale annuelle de la société en date du 9 juin 2015:

- de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle se prononçant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Next Estate Income Fund II S.C.S SICAV-FIS

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Gérant non commandité

KHALDI Abed / Dominique Moerenhout

Référence de publication: 2015113449/20.

(150121769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Ammin Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015112061/10.

(150119623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Paninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.482.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

PANINVEST S.A.

Référence de publication: 2015112517/15.

(150120926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.555.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2015

Est nommé administrateur unique:

- La société IMMO HORIZON S.A.
Route d'Arlon (Belle Etoile)
L-8050 Bertrange

Représenté par:

- | | |
|---|---------------------------------------|
| - Monsieur Maximilien dit "Max" LEESCH, Route d'Arlon(Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Commerçant, Administrateur-délégué |
| Monsieur Joseph dit "Jeff" LEESCH, Route d'Arlon(Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | - Employé privé, Administrateur |
| - Madame Doris LEESCH, Route d'Arlon(Belle Etoile), L-8050 Bertrange, | Employée privé, Administratrice |

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2020.

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT
SOCIETE ANONYME
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2015.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015107079/29.

(150117183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Panteo Global Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112518/9.

(150119923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pharos SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.531.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112510/10.

(150120876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

BF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.088.

EXTRAIT

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Berno Fonzander, associé de la Société, n'est plus au Melangatan 38B, 239 39 Skanör (Suède), mais est, à partir d'aujourd'hui, au Rua Latino Coelho n° 37, 8200-150 Albufeira, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015112899/16.

(150121928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Ramirez Electro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 43.508.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2015 a:

- Pris acte de la démission de Madame Margot BECHET-GRAS de son mandat de commissaire aux comptes de la société;

- Désigné Madame Anna PLEIM, employée privée, né le 05 décembre 1979 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4353 Esch-sur-Alzette, 12 rue Jean Wolter, comme nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 23 avril 2015.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015112554/19.

(150120705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

C-H-L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9453 Bivels, 21, rue du Lac.

R.C.S. Luxembourg B 153.229.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 08.07.2015.

Référence de publication: 2015112921/10.

(150121169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Groupe Corcelli SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 140.647.

Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique en date du 02 juin 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

Pour Groupe Corcelli S.A.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015113183/13.

(150121759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

C.Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 171.978.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2015

Messieurs Freddy Bracke, Michel Jadot, Wim Heyselberghs et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Monsieur Christian Cigrang est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Certifié conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015112918/15.

(150122455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Caribbean Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 134.183.

Suite au transfert du 1^{ère} Juin 2015 la société Nayland International S.A., dont le siège se situe à 35a, Regent Street, Jasmine Court, Belize City, Belize a cédé ses 1 000 parts sociales de la société Caribbean Tours S.à r.l. de la manière suivante:

1 000 parts sociales sont transférées à RIHC S.à r.l., enregistrée sous la forme d'une «société à responsabilité limitée» auprès du «Registre de Commerce et des Sociétés» Luxembourg sous le numéro B196699 et ayant son siège à 54, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 08 Juillet 2015.

Pour Caribbean Tours S.à r.l.

United International Management

Référence de publication: 2015112923/16.

(150120955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

HA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 18, rue du Dr. Herr.
R.C.S. Luxembourg B 94.610.

Les comptes annuels du 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113198/9.

(150121833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Hermes Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 185.461.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.7.2015.

Référence de publication: 2015113192/10.

(150121709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

HF Del Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.035,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.878.

Les comptes annuels pour la période du 23 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113209/12.

(150121822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Immobilière des Glacis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 76.578.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2015.

Il est décidé à l'unanimité d'accepter le changement d'associés de la société comme suit:

Anciens associés

- Marelie S.à r.l. (B 131.549), 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
- La Case Créole (B 131.924), 54 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Nouvelle associé unique:

- Nouvelle Immobilière des Glacis S.à r.l. (Numéro RCS en cours d'attribution), 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la démission des administrateurs:

- Madame Céline PIGNON avec effet au 8 juillet 2015;
- Monsieur Bishen JACMOHONE avec effet au 8 juillet 2015;
- Monsieur Jimmy TONG-SAM avec effet au 8 juillet 2015.

Il est décidé à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateurs:

- Mr Tuan PHAN, résidant à 59, rue des Allemands Metz (France) avec effet au 8 juillet 2015;
- Mr Jean-Michel BRACH résidant à 16, rue Bellevue, Metzeresche (France) avec effet au 8 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113224/23.

(150121158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Ecoma (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4207 Esch-sur-Alzette, 12, rue Legallais.

R.C.S. Luxembourg B 67.589.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Gérard Rachel.

Référence de publication: 2015109313/10.

(150119522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Electricité Samir & Jorge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Obercorn, 48, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.134.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015109316/10.

(150119108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2015.

Jacob Mudde / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2015112802/12.

(150121942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Iena Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.037.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juin 2015 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23,

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23,

* Monsieur Angel Luis FERNANDEZ, administrateur de sociétés, né à Madrid(Espagne) le 02 août 1963, demeurant professionnellement à 6-6° Gran via, E-28013 Madrid.

- A été réélue au poste de Commissaire

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015113240/22.

(150121999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Allard Invest Brésil 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allard Invest Bresil 1 S.A.

Référence de publication: 2015112782/10.

(150121273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.998.

Les comptes annuels de la société AltaGas Finance Luxembourg S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112785/10.

(150121813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Anglo Platinum International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015112835/11.

(150121539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Apollo Emerging Markets Absolute Return (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.911.

Les comptes annuels pour la période du 28 mars 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113870/11.

(150123212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Bulb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 26, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 78.394.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015112913/12.

(150121723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Synergie Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 182.595.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SYNERGIE HOLDING» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 182595. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 224 du 24 janvier 2014.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Brendan KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux.

Le président désigne comme secrétaire Madame Kitty WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Annulation des catégories de gérants;
2. Modification subséquente de l'article treize (13) des Statuts de la Société;
3. Modification subséquente de l'article quinze (15) des Statuts de la Société;
4. Modification subséquente de l'article seize (16) des Statuts de la Société;
5. Modification subséquente de l'article dix-huit (18) des Statuts de la Société;
6. Modification subséquente de l'article dix-neuf (19) des Statuts de la Société;
7. Divers;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour;

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler les catégories de gérants.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'alinéa 5 de l'article treize (13) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer."

Troisième résolution

Afin de refléter la première résolution, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les alinéas 2 et 4 de l'article quinze (15) des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée." et

"Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion."

Quatrième résolution

Afin de refléter la première résolution, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article seize (16) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président."

Cinquième résolution

Afin de refléter la première résolution, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'alinéa 4 de l'article dix-huit (18) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 18.** Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants."

Sixième résolution

Afin de refléter la première résolution, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article dix-neuf (19) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants prémentionnés, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. KLAPP, K. WONG, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14833. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015112602/80.

(150120623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

European Coffee Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 197.854.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

JAB Coffee Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam and its office address at Oudeweg 147, 2031CC Haarlem, the Netherlands registered with trade register of the chamber of commerce of the Netherlands under number 63547589 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, notary's clerk residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the issued and outstanding shares in the share capital of European Coffee Venture S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197854 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the Company).

II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 19, 2015, which is not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) by way of the issuance of (a) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class A shares, (b) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class B shares, (c) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class C shares, (d) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class D shares, (e) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class E shares, (f) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class F shares, (g) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class G shares, (h) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class H, (i) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class I shares, and (j) eleven thousand two hundred and fifty (11,250) class J shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and the same rights and obligations as the existing shares of the same class.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the eleven thousand two hundred and fifty (11,250) newly issued shares in each class of shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500), which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 112,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1, first paragraph of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form and having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the Class B Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the Class C Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the Class D Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the Class E Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the Class F Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the Class G Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the Class H Shares), twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the Class I Shares) and twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the Class J Shares).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juillet,

par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

JAB Coffee Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social est établi à Amsterdam et l'adresse à Oudeweg 147, 2031CC Haarlem, les Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 63547589 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises et en circulation dans le capital social de European Coffee Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197854 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 19 juin 2015, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) par l'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe A, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe B, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe C, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe D, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe E, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe F, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe G, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe H, onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe I et onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de classe J, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la même classe.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales nouvellement émises dans chaque classe de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) qui sera entièrement affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant total de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1, premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune divisées en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des changements ci-dessus.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, qui signe le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113052/145.

(150121317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

**Fernbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fernbach S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.280.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn,
den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FERNBACH S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 90.280 (NIN 2002 2232 992),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT, mit dem damaligen Amtssitze in Hesperingen, am 11. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 72 vom 24. Januar 2003, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Gérard LECUIT, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 7. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 647 vom 24. Juni 2004.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwei hundert fünfzig tausend Euro (EUR 250.000.-), eingeteilt in zehn tausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Günther FERNBACH, Geschäftsführer, beruflich ansässig in L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

Er beruft zum Schriftführer Herrn Lindsay TULLOCH, Privatangestellter, wohnhaft in L-1533 Luxembourg, 15, rue des Forains,

und zum Stimmzähler Herr Max FUNCK, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Umwandlung der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

2.- Abänderung des Gesellschaftsnamen in FERNBACH S.à r.l..

3.- Umwandlung der ein zehn tausend (10.000) bestehenden Aktien in zehn tausend (10.000) Gesellschaftsanteile.

4.- Abberufung der bestehenden Mitglieder des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

5.- Abberufung des bestehenden Delegierten des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

6.- Abberufung des bestehenden Kommissars mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

7.- Komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft.

8.- Ernennung des oder der Geschäftsführer(s).

IV.) Dass die Anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigelegt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die zehn tausend (10.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-), welche das gesamte Kapital von zwei hundert fünfzig tausend Euro (€ 250.000.-) darstellen,

bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat, nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Aktiengesellschaft FERNBACH S.A. in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechtes umzuwandeln.

Durch diese Umwandlung der Aktiengesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird keine neue Gesellschaft geschaffen, da die wesentlichen Grundlagen des Gesellschaftsvertrages nicht abgeändert werden. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist die Weiterführung der Aktiengesellschaft FERNBACH S.A., so wie dieselbe bestanden hat, mit derselben juristischen Persönlichkeit.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in FERNBACH S.à r.l. abzuändern.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die zehn tausend (10.000) Aktien in zehn tausend (10.000) Gesellschaftsanteile umzuwandeln.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die bestehenden Mitglieder des Verwaltungsrates abuberufen und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den bestehenden Delegierten des Verwaltungsrates abuberufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den bestehenden Rechnungskommissar abuberufen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Siebter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird die Satzung der Gesellschaft komplett neugefasst um in Zukunft folgenden Wortlaut zu haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FERNBACH S.à r.l..

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, unter irgendeiner Form, in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen sowie das Halten und Verwalten von Patenten und Lizenzen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehn, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt, alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben, die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 250.000.-), aufgeteilt in zehn tausend (10.000) Anteile, mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-).

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme.

Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Achter Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Günther FERNBACH, Geschäftsführer, beruflich ansässig in L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Zuteilung der Gesellschaftsanteile

| | |
|---|--------|
| 1.- Die Aktiengesellschaft GFE FINANCE HOLDING S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 91.815, acht tausend und fünf Aktien | 8.005 |
| 2.- Die Aktiengesellschaft Schweizer Rechts ViewPoint Capital Partners AG, mit Sitz in CH-8008 Zürich, Seegartenstrasse 2, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter der Nummer CHE-101.509.956, ein tausend neun hundert fünfundneunzig Aktien | 1.995 |
| Total: zehn tausend Anteile | 10.000 |

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. FERNBACH, L. TULLOCH, M. FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 juillet 2015. Relation: GAC/2015/5674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. Juli 2015.

Référence de publication: 2015113101/190.

(150121068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015114183/13.

(150121959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**BalaBit S.A., Société Anonyme,
(anc. BalaBit S.à r.l.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heinenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 185.879.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-Sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of BalaBit S.à r.l. (the “Meeting”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the registration number B 185879 (the “Company”), incorporated on 3 April 2014 by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary public, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1479 dated 7 June 2014, and whose articles of association of the Company have last been amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public, on 31 July 2015, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 3070, dated 23 October 2014;

The Meeting is chaired by Maître Benoît CAILLAUD, avocat à la cour, professionally residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the “Chairman”).

The Chairman appoints Mme Sarah LAMM, jurist, professionally residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as secretary of the Meeting (the “Secretary”).

The General Meeting elects Maître Stéphane DECKER, avocat, professionally residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as scrutineer of the Meeting (the “Scrutineer”).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the “Bureau”.

The bureau of the meeting having been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to state that:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the nominal value of all shares of the Company from one euro (EUR 1.00) to one eurocent (EUR 0.01) per share;

2. Conversion of the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited company (société anonyme) on the basis of the accounting situation of the Company on 31 May 2015 and of a valuation report of an approved statutory auditor (réviseur d’entreprise agréé);

3. Creation of an authorized capital in order to support the implementation of a stock options plan;

4. Change of the address of the registered office of the Company from 10 A, rue Henri Schnadt, L-2350 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 5, rue Heinenhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

5. Restatement of the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to take into account all the above-mentioned changes in compliance with the existing legal requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), without changing corporate purpose of the Company;

6. Dismissal of the managers (gérants) of the Company;

7. Discharge of the managers (gérants) of the Company;

8. Appointment of a board of directors.

9. Appointment of an independent auditor (réviseur d’entreprise agréé).

II. All the shareholders represented at the meeting (the “Shareholders”), the proxyholder of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented Shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As a result of the aforementioned attendance list, all the shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

The Meeting, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolves to reduce the nominal value per share of the Company from one euro (EUR 1.00) to one eurocent (EUR 0.01), while the share capital remains unchanged.

Consequently the current number of shares of the Company is multiplied by a hundred (100), increasing from eight hundred and twenty-nine thousand, two hundred and forty nine (829,249) ordinary shares and two hundred and sixty-six thousand, and eighty-eight (266,088) series A shares to eighty-two million, nine hundred and twenty-four thousand, nine

hundred (82,924,900) ordinary shares and twenty-six million, six hundred and eight thousand, eight hundred (26,608,800) series A shares.

The composition of the shareholders of the Company remains unchanged and the number of the shares they hold is multiplied by a hundred (100).

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, in order to transform it from a private limited liability company (“société à responsabilité limitée” - S.à r.l.) into a public limited company (“société anonyme” - S.A.) and to restate completely the Articles in order to adapt them to the new form of the Company, without amendment to its essential elements, like its purpose.

This modification will have no impact on the continuation of the legal existence of the Company.

The Meeting resolves to change the current company name into “BalaBit S.A.”.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations and the depreciations.

The public limited company shall continue the bookkeeping and the accountancy held by the private limited liability company.

Following the conversion of the Company into a public limited company, each shareholder will receive one (1) “S.A. shares” against one (1) “S.à r.l. shares”.

Report of the independent auditor

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies such change of form has been supervised by BDO AUDIT, a limited liability company, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 147.570), acting as independent qualified auditor (“réviseur d'entreprises agréé indépendant”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of M Daniel HILBERT dated 29 June 2015.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

«Sur base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur totale de l'actif net de la Société au 31 mai 2015 n'est pas au moins égale au capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.»

Such report, after having been signed “ne varietur” by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

The Meeting decided to introduce an authorized capital an amount of one hundred and twenty-one thousand, seven hundred and four euros (EUR 121,704.-) represented by twelve million, one hundred seventy thousand, four hundred (12,170,400) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The board of directors shall be authorized, within a period of five years from July 1, 2015, to perform the share capital increase, in particular to issue new shares, in one or more occasions and by instalments, to determine the moment and the place of the entire or potentially partial issuances of the shares and the conditions for the subscription and payment of the shares, and to take any modality of implementation considered necessary or useful, even though not especially provided by the Articles of association.

These capital increases, as determined by the board of directors, shall be subscribed and issued in the form of shares, with or without a share issue premium, to be paid up in cash.

The Meeting unanimously resolves to authorize the board of directors to delegate to any director, executive or any other duly authorized person, the power to accept subscriptions, to receive in payment the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Meeting unanimously resolves to authorize the board of directors to acknowledge in a notarial deed, the realization of each capital increase and to have Article 5 of the Articles amended in this respect, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, notably with the condition that the above-mentioned authorization has to be renewed every five (5) years.

Fourth resolution

The Meeting transfers the current registered office of the Company from 10 A, rue Henri Schnadt, L-2350 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 5, rue Heinenhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

Following these previous resolutions, the Meeting unanimously resolves to fully restate the Articles in order to adapt them to all the above-mentioned and approve the restated Articles, which shall read as follow:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name BalaBit S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4. The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5. The Company may further provide support, administrative, promotion or advertising services of any kind to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or act as an intermediary for the benefit of such companies.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

3. Duration.

3.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2. It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

4.4. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

5. Share Capital.

5.1. The Company's share capital is set at one million, ninety five thousand, three hundred and thirty seven euro (EUR 1,095,337), represented by eighty two million nine hundred twenty four thousand and nine hundred (82,924,900) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and twenty six million six hundred eight thousand and eight hundred (26,608,800) Series A shares (the "Series A Shares"), with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2. For the purpose of the implementation of the Share Option Plan, the Board is authorized, within a period of five years ending on 30 June 2020, to increase in one or more times the share capital up to a maximum amount of one hundred and twenty-one thousand, seven hundred and four euro (EUR 121,704.-) by issuing up to twelve million one hundred seventy thousand and four hundred (12,170,400) shares with a nominal value of one euro cent each (EUR 0.01).

5.3. The Board is authorized to perform the share capital increase, in particular to issue new Shares, in one or more occasions and by instalments, to determine the moment and the place of the entire or potentially partial issuances of the Shares and the conditions for the subscription and payment of the Shares, and to take any modality of implementation considered necessary or useful, even though not especially provided by these Articles.

5.4. The new shares issued pursuant to Article 5.2 shall be paid up in cash with or without a share issue premium.

5.5. The Board can delegate to any director, executive or any other duly authorized person, the power to accept subscriptions, to receive in payment the price of the new shares to be issued pursuant under Article 5.2 and to deliver them.

5.6. The Board shall acknowledge in a notarial deed, the realization of each share capital increase and have Article 5 of the articles of associations amended in this respect, pursuant to the Law, notably with the condition that the above-mentioned authorization has to be renewed every five years..

5.7. The Company's share capital may also be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles, subject to Investor Consent, except in circumstances in which:

(a) The price per share at which such new Shares are offered to the subscriber is greater than the Series A Issue Price; and

(b) The new Shares to be issued do not have any rights, preferences or privileges senior to, or otherwise adversely affect the class rights of the Series A Shares.

5.8. The Company may redeem its own Shares in accordance with the Law subject to Investor Consent.

6. Shares.

6.1. The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2. The Shares of the Company are in registered form.

6.3. The Company may have one or several Shareholders..

6.4. Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5. Conversion of Shares

(a) Any Series A Shareholder may at any time, by notice in writing to the Company (a "Holder Conversion Notice"), require the conversion of all or part of the Series A Shares held by it into Ordinary Shares.

(b) An Investor Majority may at any time, by notice in writing to the Company (a "Class Conversion Notice"), require the conversion into Ordinary Shares of all the Series A Shares in issue and outstanding for the time being.

(c) The Company shall convene a general meeting of the Shareholders promptly following the serving of the Conversion Notice or at such date specified in the Conversion Notice or promptly following the fulfilment of any conditions specified in the Conversion Notice (the "Class Conversion Date") and the Shareholders undertake to vote at such general meeting of Shareholders in favour of the conversion of those Series A Shares into Ordinary Shares specified in a Conversion Notice.

(d) On the Class Conversion Date, the relevant Series A Shares shall stand converted into Ordinary Shares on the basis of one Ordinary Share for each Series A Share held (subject to adjustment to take account of any Adjustment Event) (the "Conversion Rate") and the Ordinary Shares resulting from that conversion shall in all other respects rank *pari passu* with the existing issued Ordinary Shares.

(e) The Company shall on the Class Conversion Date enter the name of the holder of the converted Series A Shares on the register of shares of the Company as the holder of the appropriate number of Ordinary Shares.

6.6. Anti-dilution Shares

(a) Except for any issue of New Securities pursuant to the Shareholders' Agreement, in relation to the first issue of New Securities after the effective date of these Articles only (following which this article shall be of no further effect), if New Securities are issued by the Company at a price per New Security which equates to less than the Series A Issue Price (a "Qualifying Issue") (which in the event that the New Security is not issued for cash shall be a price certified by the Auditors acting as experts and not as arbitrators as being in their opinion the current cash value of the non-cash consideration for the subscription for the New Securities) then the Company shall, unless an Investor Majority has specifically waived the rights of all of the Series A Shareholders under this article, offer (such offer, unless waived, to remain open for acceptance for not less than ten (10) Business Days) to any Series A Shareholder who has exercised his rights of pre-emption in respect of at least twenty-five per cent (25%) of his pro rata entitlement to such New Securities pursuant to article 6.7(a) (an "Exercising Investor") the right to receive a number of new Series A Shares determined by applying the following formula (and rounding the product, N, down to the nearest whole share), subject to adjustment as certified in accordance with article 6.6(a) (the "Anti-Dilution Shares"):

$$N = ((SIP/WA) \times X) - x$$

where:

N = the number of Anti-Dilution Shares to be issued to the Exercising Investor

$$WA = [(SIP \times ESC) + (QISP \times NS) / (ESC + NS)]$$

SIP = the Series A Issue Price

ESC = the number of Shares in issue plus the aggregate number of shares in respect of which options to subscribe have been granted, or which are subject to convertible securities (including but not limited to warrants) in each case immediately prior to the Qualifying Issue

QISP = the lowest per share price of the New Securities issued pursuant to the Qualifying Issue (which in the event that that New Security is not issued for cash shall be the sum certified by the Auditors acting as experts and not arbitrators as being in their opinion the current cash value of the noncash consideration for the subscription for the New Security)

NS = the number of New Securities issued pursuant to the Qualifying Issue

$$X = Z \times (1 - P)$$

Z = the number of Series A Shares held by the Exercising Investor prior to the Qualifying Issue.

P = the per cent (%) of pro rata entitlement in respect of which Series A Shareholder has exercised his rights of pre-emption to New Securities pursuant to article 6.7.

(b) The Anti-Dilution Shares shall:

(i) be paid up by the automatic capitalisation of available reserves of the Company, unless and to the extent that the same shall be impossible or unlawful or a majority of the Exercising Investors shall agree otherwise, in which event the Exercising Investors shall be entitled to subscribe for the Anti-Dilution Shares in cash at par value (being the par value approved in advance by the Investor Directors) and the entitlement of such Exercising Investors to Anti-Dilution Shares shall be increased by adjustment to the formula set out in article 6.6(a) so that the Exercising Investors shall be in no worse position than if they had not so subscribed at par value. In the event of any dispute between the Company and any Exercising Investor as to the effect of article 6.6(a) or this article, the matter shall be referred (at the cost of the Company) to the Auditors (acting as experts and not as arbitrators) for certification of the number of Anti-Dilution Shares to be issued. The Auditor's certification of the matter shall in the absence of manifest error be final and binding on the Company and the Exercising Investors; and

(ii) subject to the payment of any cash payable pursuant to article 6.6(b)(i) (if applicable), be issued and shall rank *pari passu* in all respects with the existing Series A Shares, pursuant to a favourable vote of the Shareholders at a general meeting they undertake to hold within five (5) Business Days of the expiry of the offer being made by the Company to the Exercising Investors.

(c) If an Adjustment Event occurs, the Series A Issue Price and the Conversion Rate shall be subject to adjustment on such basis as may be agreed between the Company and an Investor Majority within ten (10) Business Days after completion of such Adjustment Event. If the Company and an Investor Majority cannot agree such adjustment within such period, the question shall be referred to the Auditors (or, if they decline to act any other firm of nationally recognised accountants nominated by an Investor Majority) whose determination shall, in the absence of manifest error, be final and binding on the Company and each of the Shareholders. The costs of the Auditors (or such other firm of accountants) shall be borne by the Company.

6.7. Pre-emption on issue of New Securities

(a) Subject to article 6.7(d), if any New Securities are issued, those New Securities shall not be subscribed for by any person unless the Company has in the first instance offered them to all Shareholders on the same terms and at the same price as those New Securities are being offered to other persons on a *pari passu* and pro rata basis to the number of Shares held by those holders on a fullydiluted basis (as nearly as may be without involving fractions). The offer shall be in writing and shall give details of the number and subscription price of the New Securities.

(b) Subject to article 6.7(a), any New Securities shall be subscribed for by those persons at those times and generally on the terms and conditions that the Board think proper, subject to the approval of such persons by the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

(c) For the purposes of article 6.6 and this article 6.7, an issue of "New Securities" shall not include:

(i) the subscription for the new Shares pursuant to and in accordance with any Shareholders' Agreement and these Articles;

(ii) securities issued to employees, officers, consultants or directors of the Company pursuant to an option plan (including the Share Option Plan) or other similar plan approved by the Board;

(iii) any Shares or other securities issued or granted pursuant to a capitalisation of profits or reserves or any consolidation or sub-division of Shares;

(iv) any Shares or other securities issued by the Company in order for the Company to comply with its obligations under the Shareholders' Agreement including (without limitation) any issue of:

(A) Anti-Dilution Shares; and/or

(B) Ordinary Shares upon conversion of any Series A Shares;

(v) any Shares or other securities issued in consideration of the bona fide acquisition by the Company of any company or business which has been approved by a majority of the directors including any Investor Director;

(vi) any Shares or other securities issued pursuant to equipment lease financings or bank credit arrangements entered into for primarily non-equity financing purposes which has been approved by a majority of the directors including any Investor Director; or

(vii) any Shares issued by the Company pursuant to the Shareholders' Agreement.

(d) The right described in article 6.7(a) shall cease to apply immediately prior to the occurrence of any of the following events:

(i) a liquidation, dissolution or winding up in respect of the Company; or

(ii) a Sale.

7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

7.2. The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3. Permitted transfer of Shares

Any Share may at any time be transferred by a Shareholder without restriction as to price or otherwise on, and subject to, the terms of the Shareholders' Agreement.

7.4. Transfer of Shares

(a) In this article 7.4, reference to the transfer of a Share includes the transfer or assignment of a beneficial or other interest in that Share or the creation of a trust or Encumbrance over that Share and reference to a Share includes a beneficial or other interest in a Share.

(b) Shares may be freely transferred subject to provisions pursuant to any Shareholders' Agreement or these Articles.

(c) Save where the provisions of articles 7.3, 7.5 and 7.6 apply, any transfer of Shares by a Shareholder shall be subject to the pre-emption rights contained in this article.

(d) A Shareholder who wishes to transfer Shares (a "Transferor") shall, except as otherwise provided in any Shareholders' Agreement or these Articles, before transferring or agreeing to transfer any Shares give notice in writing (a "Transfer Notice") to the Company specifying:

(i) the number of Shares which it wishes to transfer (the "Transferring Shares");

(ii) if it wishes to sell the Transferring Shares to a third party, the name of the proposed transferee; and

(iii) the price (in cash) at which it wishes to transfer the Transferring Shares (the "Transfer Price").

(e) A Transfer Notice constitutes the Company as the agent of the Transferor for the sale of the Transferring Shares at the Transfer Price.

(f) As soon as practicable following receipt of a Transfer Notice, the Board shall offer the Transferring Shares for sale to the Shareholders in the manner set out in article 7.4(g). Each offer must be in writing and give details of the number and Transfer Price of the Transferring Shares offered.

(g) Transfer Offer

(i) The Board shall offer the Transferring Shares to all Shareholders other than the Transferor (the "Continuing Shareholders") inviting them to apply in writing within the period from the date of the offer to the date fifteen (15) Business Days after the offer (inclusive) (the "Offer Period") for Transferring Shares in the proportion (fractional entitlements being rounded to the nearest whole number) which its existing holding of Shares bears to the total number of Shares then in issue and for any additional Transferring Shares not taken up by the other Shareholders.

(ii) At the end of the Offer Period the Board shall:

(A) allocate the Transferring Shares to each Continuing Shareholder in the amounts applied for by such Continuing Shareholders up to its pro rata entitlement and thereafter pro rata to any other Shareholders applying for additional Transferring Shares; and

(B) give written notice of allocation ("Allocation Notice") to the Transferor and each Shareholder to whom Transferring Shares have been allocated (an "Applicant") specifying the number of Transferring Shares allocated to each Applicant and the place and time (being not less than ten (10) Business days nor more than twenty (20) Business Days after the date of the Allocation Notice) for completion of the transfer of the Transferring Shares.

(iii) Upon service of an Allocation Notice, the Transferor must, against payment of the Transfer Price, transfer the Transferring Shares in accordance with the requirements specified in it.

(iv) If the Transferor fails to comply with the provisions of article 7.4(g)(iii):

(A) the Chairman or, failing him, one of the directors, or some other person nominated by a resolution of the Board, may on behalf of the Transferor:

(1) complete, execute and deliver in his name all documents necessary to give effect to the transfer of the relevant Transferring Shares to the Applicants;

(2) receive the Transfer Price and give a good discharge for it; and

(3) enter the name of the Applicants in the register of Shareholders as the holders of the Transferring Shares purchased by them; and

(B) the Company shall pay the Transfer Price into a separate bank account in the Company's name on trust (but without interest) for the Transferor.

(v) If an Allocation Notice does not relate to all the Transferring Shares then, subject to article 7.4(g)(vi), the Transferor may, within eight (8) weeks after service of the Allocation Notice, transfer the unallocated Shares to any person at a price

at least equal to the Transfer Price, subject to the approval of such person by the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

(vi) The right of the Transferor to transfer Shares under article 7.4(g)(v) does not apply if the Board is of the opinion on reasonable grounds that:

(A) the transferee is a person (or a nominee for a person) who is a competitor with (or an affiliate of a competitor with) the Business of the Company or with a Subsidiary;

(B) the sale of the Transferring Shares is not bona fide or the price is subject to a deduction, rebate or allowance to the transferee; or

(C) the Transferor has failed or refused to provide promptly information available to it or him and reasonably requested by the Board for the purpose of enabling it to form the opinion mentioned above.

7.5. Drag-along rights

(a) Subject to articles 7.5(k) and 7.5(l), if:

(i) the holders of eighty percent (80%) of the Ordinary Shares; and

(ii) an Investor Majority,

(together the "Selling Shareholders") wish to transfer all of their Shares (the "Sellers' Shares") to a Proposed Purchaser, the Selling Shareholders shall have the option (the "Drag Along Option") to require all the other holders of Shares (the "Dragged Shareholders") to sell and transfer all of their Shares to the Proposed Purchaser or as the Proposed Purchaser shall direct in accordance with the provisions of this article.

(b) The Selling Shareholders may exercise the Drag Along Option by giving a written notice to that effect (a "Drag Along Notice") to the Company which the Company shall forthwith copy to the Dragged Shareholders at any time before the transfer of the Sellers' Shares to the Proposed Purchaser. A Drag Along Notice shall specify:

(i) that the Dragged Shareholders are required to transfer all their Shares (the "Dragged Shares");

(ii) the name of the Proposed Purchaser;

(iii) the consideration for which the Dragged Shares are to be transferred (calculated in accordance with article 7.5(d)); and

(iv) the proposed date of transfer.

(c) Drag Along Notices shall be irrevocable but will lapse if for any reason there is not a sale of the Sellers' Shares by the Selling Shareholders to the Proposed Purchaser within forty (40) Business Days after the date of service of the Drag Along Notice. The Selling Shareholders shall be entitled to serve further Drag Along Notices following the lapse of any particular Drag Along Notice.

(d) The consideration (in cash or otherwise) for which the Dragged Shareholders shall be obliged to sell each of the Dragged Shares shall be that to which they would be entitled if the total consideration proposed to be paid by the Proposed Purchaser were distributed to the holders of the Dragged Shares and the Sellers' Shares in accordance with the provisions of article 25.2.

(e) No Drag Along Notice may require a Dragged Shareholder to agree to any terms except those specifically provided for in this article.

(f) Within five (5) Business Days of a Drag Along Notice being served on the Dragged Shareholders, the Dragged Shareholders shall deliver signed documents of transfer in respect of their Shares in favour of the Proposed Purchaser or as the Proposed Purchaser shall direct to the Company. On the expiration of that five (5) Business Day period the Company shall pay the Dragged Shareholders, on behalf of the Proposed Purchaser, the amounts they are due pursuant to article 7.5(d) to the extent the Proposed Purchaser has given the Company the requisite funds. The Company's receipt for the amounts due pursuant to article 7.5(d) shall be a good discharge to the Proposed Purchaser. The Company shall hold the amounts due to the Dragged Shareholders pursuant to article 7.5(d) in trust for the Dragged Shareholders without any obligation to pay interest.

(g) To the extent that the Proposed Purchaser has not, on the expiration of such five (5) Business Day period, given the Company the funds to pay the amounts due pursuant to article 7.5(d), the Dragged Shareholders shall be entitled to the return of the signed documents of transfer for the relevant Shares and the Dragged Shareholders shall have no further rights or obligations under this article in respect of their Shares.

(h) If a Dragged Shareholder fails to deliver signed documents of transfer in respect of its Shares to the Company upon the expiration of that five (5) Business Day period, the Directors shall, if requested by the Proposed Purchaser, authorise any Director to transfer the Dragged Shareholder's Shares on the Dragged Shareholder's behalf to the Proposed Purchaser (or its nominee(s)) to the extent the Proposed Purchaser has, at the expiration of that five (5) Business Day period, given the Company the funds to pay the amounts due pursuant to article 7.5(d) for the Dragged Shareholder's Shares offered to him. The Company shall then register the transfer.

(i) Any transfer of Shares to a Proposed Purchaser (or as they may direct) pursuant to a sale in respect of which a Drag Along Notice has been duly served shall not be subject to the provisions of article 7.4.

(j) On any person, following the issue of a Drag Along Notice, becoming a Shareholder pursuant to the exercise of a pre-existing option to acquire Shares or pursuant to the conversion of any convertible security of the Company (a "New

Shareholder"), a Drag Along Notice on the same terms as the previous Drag Along Notice shall be deemed to have been served on the New Shareholder who shall then be bound to sell and transfer all Shares so acquired to the Proposed Purchaser or as the Proposed Purchaser may direct and the provisions of this article shall apply with the necessary changes to the New Shareholder except that completion of the sale of the Shares shall take place immediately on the Drag Along Notice being deemed served on the New Shareholder.

(k) On or after 31 December 2018 but prior to 31 December 2020, the right described in article 7.5(a) shall continue to apply subject to the following provisions:

(i) the term "Selling Shareholders" shall be amended and defined as the holders of fifty percent (50%) of Ordinary Shares (calculated as if all of the Series A Shares then in issue had converted into Ordinary Shares at the then applicable Conversion Rate); and

(ii) such right shall not apply unless the price offered by the Proposed Purchaser for each Seller's Share is greater than three (3) times the Series A Issue Price.

(l) On or after 31 December 2020 the right described in article 7.5(a) shall continue to apply subject to the following provisions:

(i) the term "Selling Shareholders" shall be amended and defined as an Investor Majority; and

(ii) the Proposed Purchaser shall be selected by an Investor Majority following an auction process. Such auction process shall be conducted by an internationally-recognised or United Kingdom or European Union recognised investment bank to be proposed by the Investor, subject to the approval by the Board (such approval not to be unreasonably withheld).

7.6. Co-sale right

(a) On any transfer of Shares (other than a permitted transfer under the Shareholders' Agreement), after such Shares have gone through the preemption process set out in article 7.4, the Transferor shall give to each other holder of Shares (an "Equity Holder") not less than fifteen (15) Business Days' notice in advance of the proposed sale (a "Co-Sale Notice"). The Co-Sale Notice shall specify:

(i) the identity of the Proposed Purchaser;

(ii) the Transfer Price;

(iii) the manner in which the consideration is to be paid;

(iv) the number of Shares which the Transferor proposes to sell; and

(v) the address where the counter-notice should be sent.

(b) Each Equity Holder shall be entitled within five (5) Business Days after receipt of the Co-Sale Notice, to notify the Transferor that they wish to sell a certain number of Shares held by them at the proposed sale price, by sending a counter-notice which shall specify the number of Shares which such Equity Holder wishes to sell. The maximum number of shares which an Equity Holder can sell under this procedure shall be:

$$(X/Y) \times Z$$

where:

X is the number of Shares held by the Equity Holder;

Y is the total number of Shares;

Z is the number of Shares the Transferor proposes to sell.

Any Equity Holder who does not send a counter-notice within such five (5) Business Day period shall be deemed to have specified that they do not wish to sell any Shares.

(c) Following the expiry of five (5) Business Days from the date the Equity Holders receive the Co-Sale Notice, the Transferor shall be entitled to sell to the Proposed Purchaser on the terms notified to the Equity Holders a number of Shares not exceeding the number specified in the Co-Sale Notice less any Shares which Equity Holders have indicated they wish to sell, provided that at the same time the Proposed Purchaser (or another person) purchases from the Equity Holders the number of Shares they have respectively indicated they wish to sell on terms no less favourable than those obtained by the Transferor from the Proposed Purchaser.

(d) No sale by the Transferor shall be made pursuant to any Co-Sale Notice more than three (3) months after service of that Co-Sale Notice.

(e) Sales made by the Equity Holder in accordance with this article 7.6 shall not be subject to article 7.4.

7.7. Notwithstanding any provisions of these Articles, any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.8. Subject to any provisions of these Articles to the contrary, in the event of death, the shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving Shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

C. Decision of the shareholders

8. Decisions of general meetings of Shareholders.

8.1. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

8.2. Each Shareholder may participate in person or by proxy in the general meetings of Shareholders irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3. Each Shareholder may vote by correspondence through voting forms in the manner set out in the convening notice, in relation to a general meeting of Shareholders. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favor, against or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolutions, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

8.4. In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of Section IV paragraph 5 of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

9. General Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held on the second Wednesday of December at 11:00 am in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10. Quorum and Vote.

10.1. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2. Save for a higher majority provided in these Articles or by law, decisions by the general meeting of the Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital.

10.3. Shareholders attending the general meeting of Shareholders by videoconference or any other mean of telecommunication allowing them to be identified are deemed to be present for the calculation of the quorum. The mentioned telecommunication means must satisfy technical characteristics, which ensure an effective participation to the meeting. The meeting held at distance by such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

11. Change of Nationality. The general meeting of Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

12. Amendments of the Articles. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing eighty percent (80%) of the share capital at least.

D. Management

13. Composition and powers of the Board.

13.1. The Company is managed by a board of directors (the "Board"), composed of at least three Directors, which are split into three categories, respectively denominated "Category A Director", "Category B Director(s)" and "Category C Director(s)". The Directors need not be shareholders.

13.2. The Category A Director includes only one Director who has the chief executive role in his/her attribute pursuant to the Shareholders' Agreement (Chief Executive Officer). The Category B Director includes one or several Directors who have non-executive role in his/her/their attribute among the Directors, including the Existing Shareholder Director(s), the Investor Director(s) and, as the case may be, the Director nominated or appointed as Chairman. The Category C Director includes one or several Directors who neither fall under Category A Director, nor Category B Director.

13.3. The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders.

14. Appointment, removal and term of office of Directors.

14.1. Subject to the provisions of this article, the Directors shall be appointed for a period not exceeding six years and removed at any time by the general meeting of Shareholders which shall determine their term of office pursuant to a decision of the Shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.2. Subject to any provisions of any Shareholders' Agreement, the appointment, removal or amendment of the terms of appointment (including compensation) of a Chief Executive Officer shall be approved by a majority of the Board,

including at least one Investor Director, and the Board shall recommend a resolution to the Shareholders to appoint, remove or amend the terms of appointment of such new Chief Executive Officer as Category A Director.

14.3. The Company will reimburse each Director's and any observer's reasonable costs and out of pocket expenses incurred by them in respect of attending meetings of the Board or carrying out authorised business on behalf of the Company.

15. Vacancy in the office of a Director. In the event of a vacancy in the office of a Director of a certain category because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Director by the remaining Directors, in compliance with the category pursuant to article 13, until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

16. Convening meetings of the Board.

16.1. The Board shall meet upon call by any Director. The meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2. Written notice of any meeting of the Board must be given to the Directors and the Investor five (5) Business Days at least in advance of the time scheduled for the meeting (except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice), such notice has to be accompanied by a written agenda specifying the business to be discussed at such meeting together with all relevant papers. Such notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all Directors.

16.3. No prior notice shall be required in case all Directors are present or represented at a Board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

17. Conduct of meetings of the Board.

17.1. Chairman

(a) The Investor may nominate one (1) independent director (other than any Existing Shareholder Director or any Investor Director) as chairman of the Board (the "Chairman") subject to the approval of the Board, such approval not to be unreasonably withheld. The Investor shall consult with the Board to recruit a Chairman that has the relevant industry knowledge and experience.

(b) The Chairman shall be appointed for an initial period of at least twelve (12) months with an option to be re-appointed for subsequent twelve (12) month periods subject to four (4) supportive votes from members of the Board excluding the Chairman, in compliance with articles 17.4 and 17.6.

(c) If there is no Chairman in office for the time being, or the Chairman is unable to attend any meeting of the Board, the Directors present at the meeting must appoint another Director present at the meeting to chair the meeting and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

17.2. Any Director may act at any meeting of the Board by appointing another Director as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Director may represent one or more but not all of the other Directors.

17.3. Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.4. The Board may deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board, and (ii) the majority of Category A Director and Category B Directors (including at least one Investor Director), taken as a whole, are present or represented, and (iii) one Category C Director, is present or represented.

17.5. Save with Investor Director Consent, no business shall be transacted at any meeting of the Board other than that which is specified in the agenda referred to in article 16.2.

17.6. Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting, including at least the favorable vote of (i) the majority of Category A Director and Category B Directors, taken as a whole, present or represented at such meeting, and (ii) one Category C Director present or represented at such meeting. The Chairman will have no casting vote. If on any matter to be voted on by the Board equal votes are cast for and against such matter, the Board shall refer the matter to the Shareholders and it shall not be approved unless it receives the votes of the holders of at least fifty percent (50%) of the issued share capital of the Company.

17.7. The Board may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each Director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18. Minutes of the meeting of the Board.

18.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or by any two (2) Directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by any two (2) Directors.

18.2. As soon as practicable after each meeting of the Board, but not later than ten (10) Business Days thereafter, a copy of the minutes of such meeting shall be sent by the Company to the Investor and to any Investor Directors.

19. Dealing with third parties. Towards third parties, the Company shall be bound in all circumstances by (i) the joint signature of the Category A Director and one Category C Director or (ii) the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have validly been delegated by the Board within the limits of such delegation.

E. Reserved matters

20. Notwithstanding any provisions of these Articles and subject to any provisions of any Shareholders' Agreement, the following matters shall require an Investor Consent:

(a) Except pursuant to the Shareholders' Agreement, increasing or decreasing the Company's issued share capital, except in circumstances in which:

i. The price per share at which such new Shares are offered to the subscriber is greater than the Series A Issue Price; and

ii. The new Shares to be issued do not have any rights, preferences or privileges senior to, or otherwise adversely affect the class rights of the Series A Shares;

(b) Purchase or redeem any Share except in accordance with the Shareholders' Agreement;

(c) Proposing or paying any interim dividend on any Share;

(d) Making any material change to the Business, entering into new lines of business, or exiting the current lines of business;

(e) Permitting the Company to cease to carry on its business or permit the Company or the Directors (or any one of them) to take any step to liquidate, wind up or dissolve the affairs of the Company, or effect any merger or consolidation or disposal of Shares amounting to a Sale, or effect anything that changes the corporate structure of the Company or materially affects the assets of the Company;

(f) Amending, alter or repeal any provision of these Articles of Association or the rights enjoyed by any class of Shares;

(g) Creating or authorising the creation or issue of any security or debt instruments convertible into or exercisable for any Shares except that, where the Company proposes to create or issue any security convertible into or exercisable for any Shares, the Investor Consent is not required in circumstances in which:

i. The price per Share at which such new security is convertible into or exercisable for Shares as offered to the subscriber is greater than the Series A Issue Price; and

ii. The new Shares to be issued do not have any rights, preferences or privileges senior to, or otherwise adversely affect the class rights of the Series A Shares;

(h) Creating, approving or authorising liens, encumbrances or securities on the Shares or assets including the sale, assignment, licensing, pledging or encumbering material technology or Intellectual Property other than licences granted in the ordinary course of business;

(i) Declaring insolvency, bankruptcy, enter into liquidation or enter into debt restructuring, except as required by law;

(j) Creating, acquiring or holding shares in any subsidiary or other company, or dispose of any shares in any Subsidiary that are owned by the Company;

(k) Acquiring, licencing or disposing of any tangible or intangible assets (or make any other capital expenditure) or incur any other expense, the fair market value of which exceeds one hundred thousand U.S. Dollars (\$100,000) unless such acquisition, licensing, disposal or expense is approved and accounted for in the budget;

(l) Altering the size or composition of the Board or the method of appointing Directors;

(m) Entering into any Employment Agreement for any Key Employee;

(n) Creating, issuing any share capital or granting or agreeing to grant any options (other than pursuant to the Share Option Plan to the extent such grants do not exceed an aggregate of 2.5% of the Option Pool per individual) or warrants for the issue of any Share or issue any securities convertible into Shares, to employees of the Company, or establishing any employee incentive scheme;

(o) Approving the Company's budget or business plans in respect of each financial year;

(p) Entering into any material contract with auditors or banks or other financial advisors or materially change any of the Company's accounting policies except as required by law.

F. Audit and supervision

21. Auditor(s).

21.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

21.2. An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

21.3. The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.4. If the Shareholders appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

21.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

G. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits – Interim dividends

22. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall end on the thirty June of the following year.

23. Annual accounts and allocation of profits.

23.1. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

23.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

23.3. Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

23.4. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5. Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall, subject to Investor Consent, determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

23.6. Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

24. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

24.1. The Board may decide, subject to Investor Consent, to pay interim dividends pursuant to the provisions of the Law.

24.2. Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

H. Liquidation and exit

25. Liquidation.

25.1. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2. On a distribution of assets or liquidation, dissolution or winding up of the Company, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied (to the extent that the Company is lawfully permitted to do so):

(a) first in paying to each of the Series A Shareholders, in priority to any other classes of Shares, an amount per Series A Share held equal to the Series A Issue Price (provided that if there are insufficient surplus assets to pay the amounts per Series A Share equal to the Series A Issue Price, the remaining surplus assets shall be distributed to the Series A Shareholders pro rata to their respective holdings of Series A Shares);

(b) second in paying to each of the Ordinary Shareholders an amount per Ordinary Share held equal to the Series A Issue Price (provided that if there are insufficient surplus assets to pay the amounts per Ordinary Share equal to the Series A Issue Price, the remaining surplus assets shall be distributed to the Ordinary Shareholders pro rata to their respective holdings of Ordinary Shares);

(c) the balance of the surplus assets (if any) shall be distributed among the holders of Shares pro rata (as if the Shares constituted one and the same class) to the number of Shares held.

26. Exit.

26.1. Unless the Investor Majority provides notice in writing to the Company waiving the rights of the Series A Shareholders under article 25.2, then:

(a) on a Share Sale the Proceeds of Sale shall be distributed in the order of priority set out in article 25.2 and the Directors shall not register any transfer of Shares if the Proceeds of Sale are not so distributed save in respect of any Shares not sold in connection with that Share Sale; provided that if the Proceeds of Sale are not settled in their entirety upon completion of the Share Sale:

(i) the Directors shall not be prohibited from registering the transfer of the relevant Shares so long as the Proceeds of Sale that are settled have been distributed in the order of priority set out in article 25.2; and

(ii) the Shareholders shall take any reasonable action required by the Investor to ensure that the Proceeds of Sale in their entirety are distributed in the order of priority set out in article 25.2, and

(b) on an Asset Sale the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be distributed (to the extent that the Company is lawfully permitted to do so) in the order of priority set out in article 25.2; provided always that if it is not lawful for the Company to distribute its surplus assets in accordance with the provisions of any Shareholders' Agreement the Shareholders shall take any reasonable action required by the Investor to facilitate such distribution (including, but without prejudice to the generality of this article, actions that may be necessary to put the Company into voluntary liquidation so that article 25.2 applies).

26.2. In the event of an exit approved by the Board and the Investor in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement (the "Proposed Exit"), all Shareholders shall consent to, vote for, raise no objections to and waive any applicable rights in connection with the Proposed Exit ("Actions"). The Shareholders shall be required to take all Actions with respect to the Proposed Exit as are reasonably required by the Board to facilitate the Proposed Exit. If any Shareholder fails to comply with the provisions of this article, the Company shall be constituted the agent of each defaulting Shareholder for taking such actions as are reasonably necessary to effect the Proposed Exit and the Board may authorise any director to execute and deliver on behalf of such defaulting Shareholder the necessary documents and the Company may receive any purchase money due to the defaulting Shareholder in trust for each of the defaulting Shareholders.

I. Final clauses

27. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

J. Definitions

28. Definitions. Wherever used in these Articles, unless otherwise defined herein, or unless the context shall otherwise require, shall have the same meaning ascribed to them in any Shareholders' Agreement or therein, and the following terms have the following meanings:

| | |
|----------------------------------|---|
| "Adjustment Event" | means any return of capital, bonus issue of Shares or other securities of the Company by way of capitalisation of profits or reserves (other than a capitalisation issue in substitution for or as an alternative to a cash dividend which is made available to the Series A Shareholders or a return of capital in which the Series A Shareholders have participated) or any consolidation or subdivision or any repurchase or redemption of Shares (other than Series A Shares or which has had an effect on the Series A Shares in materially the same manner as on the Ordinary Shares; |
| "Asset Sale" | means the disposal by the Company of all or substantially all of its undertaking and assets or the grant of an exclusive licence over all or substantially all of the Intellectual Property of the Company (other than, in either case, such a disposal or grant to another Group Company; |
| "Auditors" | means the auditors of the Company from time to time; |
| "Board" | means the board of directors of the Company; |
| "Business" | means the IT security software business carried on by the Group Companies, or any of them, from time to time, as more fully described in any business plan for the Group Companies in the agreed form according to any Shareholders' Agreement; |
| "Business Day" | means a day on which banks are ordinarily open for the transaction of normal banking business in Hungary and Luxembourg (other than a Saturday or Sunday); |
| "Director" | means a member of the Board, including the Investor Directors, the Existing Shareholder Directors and the Chairman, as the case may be; |
| "Encumbrance" | means any mortgage, charge, security interest, lien, pledge, assignment by way of security, equity, claim, right of pre-emption, option, covenant, restriction, reservation, lease, trust, order, decree, judgment, title defect (including retention of title claim), conflicting claim of ownership or any other encumbrance of any nature whatsoever (whether or not perfected other than liens arising by operation of law); |
| "Existing Shareholder Directors" | means the Existing Shareholder Directors in the Shareholders' Agreement. |
| "Group Company" | means the Company and each and any of the Subsidiaries or holding companies for the time being; |
| "Intellectual Property" | means copyrights, trade and service marks, including the Trade Marks, trade names, rights in logos and get-up, inventions, confidential information, trade secrets and know-how, registered designs, design rights, patents, utility models, semi-conductor topographies, all rights of whatsoever nature in computer software and data, all rights of privacy and all intangible rights and privileges of a nature similar or allied to any of the foregoing, in every case in any part of the world and whether or not registered; |

| | |
|-----------------------------|---|
| | and including all granted registrations and all applications for registration in respect of any of the same; |
| "Investor" | means C5 Capital SCA and any other person to whom the Investor transfers its Series A Shares and who becomes a party to any Shareholders' Agreement as an "Investor" by signing a deed of adherence thereto; |
| "Investor Consent" | means the prior written consent of the Investor; |
| "Investor Majority" | means the holders of at least fifty percent (50%) of the Series A Shares held by all of the Investors from time to time; |
| "Investor Directors" | means the Investor Directors in the Shareholders' Agreement. |
| "Investor Director Consent" | means the prior written consent of one or more of the Investor Directors and if the Investor has not appointed an Investor Director, Investor Consent; |
| "Key Employee(s)" | means any employee employed at any time by any Group Company (i) and who is a member of the senior management team or is involved in the following management roles: - Chief Executive Officer, Chief Technology Officer, Chief Financial Officer, Product Director or Head of Software Engineering, or (ii) who receives a base gross annual salary of \$75,000 or more (except those primarily involved in sales operations), or (iii) holds in the aggregate at least 0.5% of the capital of the company on a fully diluted basis; |
| "New Securities" | means any shares or other securities convertible into, or carrying the right to subscribe for, shares issued or proposed to be issued by the Company (other than shares or securities issued or proposed to be issued as a result of the events or in the circumstances set out in article 6.7(c)); |
| "Ordinary Shareholders" | means the holders of Ordinary Shares; |
| "Proceeds of Sale" | means the consideration payable (including any deferred consideration) whether in cash or otherwise to those Shareholders selling Shares under a Share Sale after allowing for the payment of all relevant liabilities, such as professional fees and taxes or other charges; |
| "Proposed Purchaser" | means a proposed bona fide purchaser who at the relevant time has made an offer on arm's length terms; |
| "Sale" | means a Share Sale or an Asset Sale; |
| "Series A Issue Price" | means €20.90 per Series A Share (as adjusted by the Board on any Adjustment Event); |
| "Series A Shareholders" | means the holders of Series A Shares; |
| "Shareholders" | means the Ordinary Shareholders and the Series A Shareholders; |
| "Shareholders' Agreement" | means such shareholders' agreement in relation to the Company which may be in force from time to time; |
| "Share Option Plan" | means the share option plan to be established by the Company pursuant to any Shareholders' Agreement; |
| "Share Sale" | means the aggregate number of Ordinary Shares in the capital of the Company to be sold by the Sellers pursuant to any Shareholders' Agreement; |
| "Shares" | means the Ordinary Shares and the Series A Shares; |
| "Subsidiary" | means a subsidiary of the Company; |
| "Trade Marks" | means the trade and service marks and applications, together with associated logos, owned by the Company, details of which are set out in any disclosure letter as may be provided under any Shareholders' Agreement; |
| "Undertaking" | means a body corporate or partnership, or an unincorporated association carrying on a trade or business, with or without a view to profit. |

Sixth resolution

Following the transformation of the Company into a public limited company (société anonyme) and the appointment of the board of directors, the Meeting unanimously resolves to dismiss all managers of the Company from today's date.

Seventh resolution

The Meeting grants to the managers of the Company full discharge for the fulfillment of their mandates until this day.

Eight resolution

The Meeting unanimously resolves to appoint as directors of the Company:

- Mr. Zoltan Gyorko, director, residing at 61 XIV Utca, 1224 Budapest, Hungary, as Class A Director;
- Ms. Nazo Moosa, Managing Partner, residing at London W10 5AN, 46 Southern Row, as Class B Director;
- Mr. Andries Pienaar, Managing Partner, residing at London W2 4HU, 24 Palace Court, Flat 11, as Class B Director;

- Mr. Andras Illés, economist, residing at 8600 Siófok, Küszhegyi út 17. (Hungary), as Class B Director;
- Mr. Balazs Scheidler, engineer, residing at 1224 Budapest, Sajó u. 3. (Hungary), as Class B Director;
- Mr. François Karolyi, employee, residing professionally at 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Director;

The Meeting unanimously resolves to appoint Mr. Michael C Hedger, with professional address at Eastgate House, Hampstead Marshall, RG200JD Berkshire (England), a Class B Director.

The mandate of all the directors shall start as of today's date and shall expire at the annual general meeting of shareholders, which will take place in 2020.

Ninth resolution

The Meeting decided to appoint BDO AUDIT, a limited liability company, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 147.570) as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé).

The mandate of the independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) shall start as of today's date and shall expire at the next annual general meeting of shareholders.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of this meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarized deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their family name, first name(s), civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-Sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de BalaBit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social sis 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 185879 (la «Société»), constituée le 3 avril 2014 par un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire, publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n° 1479 du 7 juin 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire, le 31 juillet 2015, tel que publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n° 3070 du 23 octobre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Benoît CAILLAUD, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sarah LAMM, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Secrétaire»).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphane DECKER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau».

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'assemblée a pour ordre du jour:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de un euro (EUR 1,00) à un centime d'euro (EUR 0,01) par action;

2. Transformation de la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme, sur la base d'une situation comptable au 31 mai 2015 et sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises;

3. Création d'un capital autorisé en vue de permettre la mise en place d'un plan d'options d'actions;

4. Changement de l'adresse du siège social de la Société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, rue Heinenhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Modification des statuts de la Société (les «Statuts») afin de prendre en compte tous les changements mentionnés ci-dessus, en conformité avec les obligations juridiques prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), sans changer l'objet social de la Société;

6. Révocation des gérants de la Société.
7. Décharge des gérants de la Société.
8. Nomination d'un conseil d'administration.
9. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé.

II. Que tous les associés représentés à l'assemblée (les «Associés»), le mandataire des Associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le mandataire des Associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des Associés représentés resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'au vu de la prédite liste de présences, toutes les parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée, qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points de l'ordre du jour.

L'Assemblée ayant reconnu être pleinement informée de l'ordre du jour et ayant renoncé aux formalités de convocation a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de réduire la valeur nominale par part sociale de la Société de un euro (EUR 1,00) à un centime d'euro (EUR 0,01), tandis que le capital social reste inchangé.

Par conséquent, le nombre actuel de parts sociales de la Société est multiplié par cent (100), passant ainsi de huit cent vingt-neuf mille, deux cent quarante-neuf (829.249) actions ordinaires et deux cent soixante-six mille, quatre-vingt-huit (266.088) actions Série A à quatre-vingt-deux millions, neuf cent vingt-quatre mille, neuf cent (82.924.900) actions ordinaires et vingt-six millions, six cent huit mille, huit cent (26.608.800) actions Série A.

La composition des Associés de la Société reste inchangée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est multiplié par cent (100).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des Statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels, comme son objet social.

Cette modification n'aura aucun impact sur la continuité de la personnalité juridique de la Société.

L'Assemblée décide de changer la dénomination actuelle de la Société en «BalaBit S.A.».

Le capital social et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Chaque associé recevra une (1) «actions S.A.» en échange d'une (1) «part sociale S.à r.l.».

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par BDO AUDIT, une société anonyme, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 147.570), agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de M. Daniel HILBERT en date du 29 juin 2015.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

«Sur base du travail effectué, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur totale de l'actif net de la Société au 31 mai 2015 n'est pas au moins égale au capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.»

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de cent vingt-et-un mille sept cent quatre euros (EUR 121.704,-) représenté par douze millions, cent soixante-dix mille quatre cent (12.170.400) actions ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le conseil d'administration sera autorisé, pour une période de cinq (5) ans se terminant le 30 juin 2020 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, ainsi que les conditions de souscription et de libération des actions et à arrêter toutes les modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues par les statuts de la Société.

Ces augmentations de capital, tel que déterminé par le conseil d'administration, seront libérées sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, en numéraire.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le conseil d'administration à faire constater authentiquement chaque augmentation de capital social et à faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts à cet égard, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans.

Quatrième résolution

L'Assemblée transfère le siège social de la Société actuellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, rue Heinenhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à la refonte complète des Statuts, afin de les adapter à tous les changements susmentionnés et approuve les statuts mis à jour, qui se lisent comme suit:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Dénomination - Forme légale.

1.1. Il existe une société anonyme sous le nom de BalaBit S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3. La Société peut, excepté par voie d'appel public à l'épargne, lever des fonds particulièrement par voie d'emprunt sous toutes formes ou par émission de toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale par l'émission de valeurs mobilières de tout type.

2.4. L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou par tout autre moyen ainsi que le transfert par la vente, échange ou par tout autre moyen, de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur ces droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5. La Société peut également prêter des services d'assistance administrative, de promotion ou de publicité ou de toute autre sorte dans des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ou agir comme intermédiaire pour le bénéfice d'une de ces sociétés.

2.6. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3. Des succursales ou établissements peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil d'Administration.

4.4. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-quinze mille trois cents trente-sept euros (EUR 1.095.337), représenté par quatre-vingt-deux millions, neuf cent vingt-quatre mille, neuf cent (82.924.900) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et vingt-six millions, six cent huit mille, huit cent (26.608.800) actions de série A (les "Actions Série A"), ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Dans le cadre de la mise en place du Plan d'Option d'Actions, le Conseil d'Administration est autorisé, pour une période de cinq ans se terminant le 30 Juin 2020 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social du montant maximum de cent vingt-et-un mille, sept cent quatre euros (EUR 121.704,-) en émettant jusqu'à douze millions, cent soixante-dix, quatre cent (12.170.400) Actions, ayant une valeur nominale de [un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, ainsi que les conditions de souscription et de libération des actions et à arrêter toutes les modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et mêmes non spécialement prévues par ces statuts.

5.4. Les nouvelles actions émises, conformément à l'Article 5.2 seront libérées en numéraires avec ou sans prime d'émission.

5.5. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions émises conformément à l'Article 5.2, ainsi que de les remettre.

5.6. Le Conseil d'Administration fait constater authentiquement chaque augmentation de capital social et fait adapter, en même temps, l'article 5 des statuts à cet égard, conformément à la loi, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

5.7. Le capital social de la Société peut aussi être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, sous réserve du Consentement de l'Investisseur, excepté dans des circonstances où:

(a) Le prix par part sociale auquel ces nouvelles Actions sont proposées au souscripteur est plus élevé que le Prix d'Emission Série A;

(b) Les nouvelles Actions à émettre ne confèrent pas de droits, préférences ou privilèges supérieurs à, ou affectant désavantageusement de quelque sorte que ce soit les droits catégoriels des Actions Série A.

5.8. La Société peut racheter ses propres Actions, conformément à la Loi, sous réserve du Consentement de l'Investisseur.

6. Actions.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en Actions, ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Les Actions de la Société sont nominatives.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

6.4. Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Actionnaires n'entraîne pas la dissolution de la Société.

6.5. Conversion d'Actions

(a) Tout Détenteur d'Actions Série A peut à tout moment, par une notice écrite à la Société (une "Notice de Conversion du Détenteur"), demander la conversion de la totalité ou d'une partie de ses Actions Sociales Série A en Actions Ordinaires.

(b) Une Majorité des Investisseurs peut à tout moment par une notice écrite à la Société (une "Notice de Conversion de Classe"), demander la conversion en Actions Ordinaires de toutes les Actions Série A émises et en circulation audit moment.

(c) La Société doit convoquer une assemblée générale des Actionnaires promptement après la signification de la Notice de Conversion ou à la date précisée dans la Notice de Conversion ou promptement après l'accomplissement d'éventuelles conditions qui seraient précisées dans la Notice de Conversion (la "Date de Conversion de Classe") et les Actionnaires s'engagent à voter à cette assemblée générale des Actionnaires en faveur de la conversion de ces Actions Série A en Actions Ordinaires tel que précisé dans la Notice de Conversion.

(d) A la Date de Conversion de Classe, les Actions Série A pertinentes sont converties en Actions Ordinaires à raison d'une Action Ordinaire pour chaque Action Série A détenue (sous réserve d'ajustement suite à un Événement d'Ajustement) (le "Ratio de Conversion") et les Actions Ordinaires résultant de cette conversion auront dans tous autres aspects le même rang (pari passu) que les Actions Ordinaires émises existantes.

(e) A la Date de Conversion de Classe, la Société inscrira le nom du détenteur des Actions Série A converties dans le registre des Actions de la Société comme le détenteur du nombre adapté d'Actions Ordinaires.

6.6. Actions Anti-Dilutives

(a) Excepté pour toute émission de Nouveaux Titres en vertu du Pacte d'Actionnaires, en ce qui concerne la première émission de Nouveaux Titres après la date effective de ces Statuts seulement (suite à laquelle cet article n'aura plus d'effet), si de Nouveaux Titres sont émis par la Société à un prix par Nouveau Titre inférieur au Prix d'Emission Série A (une "Emission Qualifiante") (prix qui, au cas où le Nouveau Titre n'est pas émis contre contribution en numéraire, doit être un

prix certifié par les Auditeurs, agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres, comme étant selon eux la valeur numéraire actuelle de la contribution non-numéraire pour la souscription des Nouveaux Titres), alors la Société doit, sauf si une Majorité des Investisseurs a expressément renoncé aux droits de tous les détenteurs d'Actions Série A sous cet article, offrir (cette offre, si elle fait pas l'objet d'une renonciation, restant ouverte à l'acceptation durant au moins dix (10) Jours Ouvrables) à chacun des détenteurs d'Actions Série A ayant exercé son droit de préemption sur au moins vingt-cinq pourcent (25%) de son droit pro rata à ces Nouveaux Titres en vertu de l'article 6.7.(a) (un "Investisseur Exerçant") le droit de recevoir un nombre de nouvelles Actions Série A déterminé en appliquant la formule suivante (et en arrondissant le produit, N, vers le bas jusqu'à la prochaine Action entière), sous réserve d'ajustement tel qu'établi par l'article 6.6.(a) (les "Actions Anti-Dilutives"):

$$N = ((SIP/WA) \times X) - X$$

où:

N = le nombre d'Actions Anti-Dilutives à émettre à l'Investisseur Exerçant

$$WA = [(SIP \times ESC) + (QISP \times NS) / (RSC + NS)]$$

SIP = le Prix d'Emission Série A

ESC = le nombre d'Actions en circulation plus le nombre agrégé d'Actions pour lesquelles des options de souscription ont été attribuées, ou qui font l'objet de titres convertibles (incluant mais non limité aux warrants) dans chaque cas précédant immédiatement l'Emission Qualifiante.

QISP = le prix par part sociale le plus bas des Nouveaux Titres émis suite à l'Emission Qualifiante (prix qui, au cas où le Nouveau Titre n'est pas émis contre contribution en numéraire, doit être un prix certifié par les Auditeurs, agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres, comme étant selon eux la valeur numéraire actuelle de la contribution non-numéraire pour la souscription aux Nouveaux Titres).

NS = le nombre de Nouveaux Titres émis suite à l'Emission Qualifiante.

$$X = Z \times (1 - P)$$

Z = le nombre d'Actions Série A détenues par l'Investisseur Exerçant avant l'Emission Qualifiante.

P = le pourcentage (%) du droit pro rata pour lequel l'Actionnaire Série A a exercé son droit de préemption des Nouveaux Titres en vertu de l'article 6.7.

(b) Les Actions Anti-Dilutives seront:

(i) libérées par la capitalisation automatique des réserves disponibles de la Société, à moins que et dans la mesure où ceci s'avère impossible ou illégal ou qu'une majorité des Investisseurs Exerçants en décide autrement, dans quel cas les Investisseurs Exerçants seront autorisés à souscrire les Actions Anti-Dilutives par contribution en numéraire à la valeur paire (étant la valeur paire approuvée à l'avance par les Directeurs Investisseurs) et le droit de ces Investisseurs Exerçants aux Actions Anti-Dilutives sera augmenté par l'ajustement de la formule reprise à l'article 6.6.(a), de sorte que les Investisseurs Exerçants ne se trouvent pas dans une position moins avantageuse que s'ils n'avaient pas souscrit à la valeur paire. Dans le cas d'un conflit entre la Société et un Investisseur Exerçant concernant l'effet de l'article 6.6.(a) ou cet article, le conflit sera remis (aux coûts de la Société) aux Auditeurs (agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres) pour la certification du nombre d'Actions Anti-Dilutives à émettre. La certification par l'Auditeur du conflit sera, en l'absence d'erreur manifeste, finale et contraignante pour la Société et les Investisseurs Exerçants; et

(ii) sous réserve de paiement de toute contribution en numéraire conformément à l'article 6.6.(b)(i) (si applicable), émises et du même rang en tous aspects que les Actions Série A existantes, suite au vote favorable des Actionnaires à une assemblée générale qu'ils s'engagent à tenir endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de l'expiration de l'offre faite par la Société aux Investisseurs Exerçants.

(c) Si un Evénement d'Ajustement a lieu, le Prix d'Emission Série A et le Ratio de Conversion feront l'objet d'un ajustement sur base d'un accord entre la Société et une Majorité des Investisseurs endéans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'occurrence de cet Evénement d'Ajustement. Si la Société et une Majorité des Investisseurs ne s'accordent pas sur cet ajustement dans cette période, la question sera remise aux Auditeurs (ou bien, s'ils refusent la question, toute autre société de comptables reconnus nationalement nommée par une Majorité des Investisseurs) dont la décision sera, en l'absence de faute manifeste, finale et contraignante pour la Société et pour chacun des Actionnaires. Les coûts des Auditeurs (ou éventuellement d'une autre société de comptables) seront supportés par la Société.

6.7. Le droit de préemption sur l'émission de Nouveaux Titres

(a) Sous réserve de l'article 6.7.(d), si de Nouveaux Titres sont émis, aucune personne ne pourra souscrire à ces Nouveaux Titres avant que la Société ne les ait d'abord proposés à tous les Actionnaires sous les mêmes conditions et au même prix que la Société les propose à d'autres personnes sur une base égale et pro rata au nombre d'Actions détenues par ces détenteurs sur une base pleinement diluée (le nombre entier le plus proche possible sans fractions). L'offre doit être écrite et doit donner les détails du nombre et du prix de souscription des Nouveaux Titres.

(b) Sous réserve de l'article 6.7(a), tous Nouveaux Titres doivent être souscrit par les personnes aux moments et généralement aux termes et conditions que le Conseil d'Administration estime appropriés, sous réserve de l'approbation de ces personnes par les Actionnaires représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

(c) Pour les besoins de l'article 6.6 et de cet article 6.7, une émission de «Nouveaux Titres» ne doit pas inclure:

- (i) la souscription de nouvelles Actions en vertu de et conformément à tout Pacte d'Actionnaires et ces Statuts;
 - (ii) les titres émis à des employés, officiers, consultants ou administrateurs de la Société en vertu d'un plan d'option (y compris le Plan d'Option des Actions) ou autre plan similaire approuvé par le Conseil d'Administration;
 - (iii) toutes Actions ou tous autres titres émis ou accordés en vertu d'une capitalisation de profits ou réserves ou toute consolidation ou sous-division d'Actions;
 - (iv) toutes Actions ou tous autres titres émis par la Société afin que la Société remplisse ses obligations sous le Pacte d'Actionnaires incluant (sans limitation) toute émission des:
 - A. Actions Anti-Dilutives; et/ou
 - B. Actions Ordinaires par conversion de toutes Actions A;
 - (v) toutes Actions ou tous autres titres émis en considération de l'acquisition de bonne foi par la Société de toute société ou commerce ayant été approuvé par une majorité d'administrateurs, incluant tout Administrateur Investisseur; ou
 - (vi) toutes Actions ou autres titres émis conformément à des créditsbails d'équipement ou des facilités de crédit bancaires, contractés principalement à des fins de financement sans prise de participation, qui ayant été approuvé par une majorité d'administrateurs, incluant tout Administrateur Investisseur; ou
 - (vii) toutes Actions émises par la Société en vertu du Pacte d'Actionnaires.
- (d) Le droit décrit à l'article 6.7(a) cesse de s'appliquer immédiatement avant la survenance de l'un quelconque des événements suivants:
- (i) une liquidation, dissolution ou faillite atteignant la Société; or
 - (ii) une Vente.

7. Registre des Actions - Transfert d'Actions.

7.1. Un registre des Actions est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Actionnaire pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Actionnaire demandeur.

7.2. La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Action. Dans le cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, elles nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3. Transferts Autorisés

Toute Action peut à tout moment être transférée par un Actionnaire sans restriction quant au prix ou autre conformément à et sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires.

7.4. Transferts d'Actions

(a) Dans cet article 7.4, la référence au transfert d'une Action inclut le transfert ou la cession d'un intérêt bénéficiaire ou autre dans cette Action ou la création d'une fiducie ou Sûreté sur cette Action et la référence à une Action inclut un intérêt bénéficiaire ou autre dans cette Action.

(b) Les Actions peuvent être transférées librement, sous réserve des dispositions contenues dans le Pacte d'Actionnaires ou ces Statuts.

(c) Sauf dans les cas où les dispositions des articles 7.3, 7.5 et 7.6 s'appliquent, tout transfert d'Actions par un Actionnaire doit être sous réserve des droits de préemption contenus dans cet article.

(d) Un Actionnaire qui souhaite transférer des Actions (un «Cédant») doit, sauf disposition contraire d'un Pacte d'Actionnaires ou de ces Statuts, avant de transférer ou accepter de transférer toutes Actions, donner notice par écrit (une «Notice de Transfert») à la Société, précisant:

- (i) le nombre d'Actions qu'il souhaite transférer (les «Actions à Céder»);
- (ii) s'il souhaite vendre les Actions à Céder à une tierce personne, le nom du cédant proposé; et
- (iii) le prix (en numéraire) auquel il souhaite transférer les Actions à Céder (le «Prix de Cession»).

(e) Une Notice de Transfert nomme la Société comme agent du Cédant pour la vente des Actions à Céder au Prix de Cession.

(f) Dès que possible après réception de la Notice de Transfert, le Conseil d'Administration doit offrir les Actions à Céder à la vente aux Actionnaires de la manière décrite à l'article 7.4(g). Chaque offre doit être faite par écrit et donner les détails du nombre et du Prix de Cession des Actions à Céder offertes.

(g) Offre de Cession

(i) Le Conseil d'Administration doit offrir les Actions à Céder à tous les Actionnaires autres que le Cédant (les «Actionnaires Continuant»), les invitant à candidater par écrit endéans la période allant de la date de l'offre jusqu'à la date quinze (15) Jours Ouvrables après l'offre (incluse) (la «Période d'Offre») pour les Actions à Céder dans la proportion (les fractions étant arrondies au nombre entier le plus proche) que son nombre existant d'Actions constitue dans le nombre total d'Actions alors en émission et pour les Actions à céder non acquises par les autres Actionnaires.

(ii) A la fin de la Période d'Offre, le Conseil d'Administration doit:

(A) allouer les Actions à Céder à chaque Actionnaires Continuant dans les montants demandés par ces Actionnaires Continuant jusqu'à son droit pro rate et après cela, pro rata à tous autres Actionnaires demandant des Actions à Céder additionnelles; et

(B) donner notice écrite de l'allocation (la «Notice d'Allocation») au Cédant et chaque Actionnaire à qui des Actions à Céder ont été allouées (un «Candidat») précisant le nombre d'Actions à Céder alloué à chaque Candidat et l'endroit et le moment (n'étant pas moins de dix (10) Jours Ouvrables et pas plus de vingt (20) Jours Ouvrables après la date de la Notice d'Allocation) pour conclure le transfert des Actions à Céder.

(iii) Sur notification de la Notice d'Allocation, le Cédant doit, contre paiement du Prix de Cession, transférer les Actions à céder en conformité avec les exigences y précisées.

(iv) Si le Cédant ne respecte pas les dispositions de l'article 7.4(g)(iii):

(A) le Président ou, en son absence, un des Administrateurs, ou toute autre personne nommée par une résolution du Conseil d'Administration, peut, au nom du Cédant:

1. conclure, exécuter et délivrer en son nom tous les documents nécessaire pour donner effet au transfert des Actions à Céder pertinentes aux Candidats;

2. recevoir le Prix de Cession et donner décharge pour ce prix; et

3. entrer le nom des Candidats dans le registre des Actionnaires comme étant les détenteurs des Actions à Céder achetées par eux; et

(B) la Société doit payer le Prix de Cession dans un compte bancaire séparé au nom de la Société en fiducie (mais sans intérêts) pour le Cédant.

(v) Si une Notice d'Allocation ne porte pas sur toutes les Actions à Céder alors, sous réserve de l'article 7.4(g)(vi), le Cédant peut, sous huit (8) semaines après la notification de la Notice d'Allocation, transférer les Actions à Céder non allouées à toute personne à un prix au moment égal au Prix de Cession, sous réserve de l'approbation de cette personne par les Actionnaires représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

(vi) Le droit du Cédant de transférer des Actions sous l'article 7.4(g)(v) ne s'applique pas si le Conseil d'Administration est d'avis sur des motifs raisonnables que:

(A) le cessionnaire est une personne (ou l'agent d'une personne) qui est un compétiteur avec (ou un affilié d'un compétiteur avec) le Commerce de la Société ou une Filiale;

(B) la vente des Actions à Céder n'est pas de bonne foi ou le prix est sous réserve d'une déduction, rabais ou indemnité au cessionnaire; ou

(C) le Cédant a échoué ou refusé de transmettre promptement les informations lui étant disponibles demandées par le Conseil d'Administration pour les besoins de se forger l'avis mentionné ci-dessus.

7.5. Droits de retrait

(a) Sous réserve des articles 7.5(k) et 7.5(l), si:

(i) les détenteurs de quatre-vingt pourcent (80%) des Actions Ordinaires; et

(ii) une Majorité des Investisseurs,

(ensemble les «Actionnaires Cédants») souhaitent transférer toutes leurs Actions (les «Actions des Vendeurs») à un Cessionnaire Proposé, les Actionnaires Cédants auront l'option (l'«Option de Retrait») de requérir de tous les autres détenteurs d'Actions (les «Actionnaires Rachetés») de vendre et transférer toutes leurs Actions au Cessionnaire Proposé ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé conformément aux dispositions de cet article.

(b) Les Actionnaires Cédants peuvent exercer leur Option de Retrait en donnant une notice par écrit à cet effet (la «Notice de Retrait») à la Société, que la Société copiera immédiatement à l'attention des Actionnaires Rachetés à tout moment avant le transfert des Actions des Vendeurs au Cessionnaire Proposé. La Notice de Retrait précisera:

(i) que les Actionnaires Rachetés sont obligés de transférer toutes leurs Actions (les «Actions Rachetées»);

(ii) le nom du Cessionnaire Proposé;

(iii) la contrepartie pour laquelle les Actions Rachetées seront transférées (calculée conformément à l'article 7.5(d)); et

(iv) la date proposée pour le transfert.

(c) Les Notices de Retrait seront irrévocables mais expireront si, pour quelque raison, la vente des Actions des Vendeurs par les Actionnaires Cédants au Cessionnaire Proposé n'a pas lieu endéans les quarante (40) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle la Notice de Retrait a été remise. Les Actionnaires Cédants auront le droit de remettre d'autres Notices de Retrait après l'expiration d'une Notice de Retrait particulière.

(d) La contrepartie (en numéraire ou autre) pour laquelle les Actionnaires Rachetés seront obligés de vendre chacune des Actions Rachetées sera celle à laquelle ils auraient eu droit si la contrepartie totale à payer par le Cessionnaire Proposé était distribuée aux détenteurs des Actions Rachetées et les Actions des Vendeurs conformément aux dispositions de l'article 25.2.

(e) Aucune Notice de Retrait ne peut pas requérir d'un Actionnaire Racheté d'accepter d'autres termes que ceux spécifiquement précisés dans cet article.

(f) Endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de la notification d'une Notice de Retrait aux Actionnaires Rachetés, les Actionnaires Rachetés remettront les documents de transfert signés concernant leurs Actions en faveur du Cessionnaire Proposé ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé à la Société. Lorsque cette période de cinq (5) Jours Ouvrables expire, la Société paiera aux Actionnaires Rachetés, au nom du Cessionnaire Proposé, les montants qui leur sont dus conformément à l'article 7.5(d) dans la mesure où le Cessionnaire Proposé a donné à la Société les fonds requis. Le reçu de la Société pour les montants dus conformément à l'article 7.5(d) vaudra acquittement pour le Cessionnaire Proposé. La Société gardera les montants dus aux Actionnaires Rachetés conformément à l'article 7.5(d) en fiducie pour les Actionnaires Rachetés sans aucune obligation de payer des intérêts.

(g) Dans la mesure où le Cessionnaire Proposé n'a pas, à l'expiration de la période de cinq (5) Jours Ouvrables, remis à la Société les fonds pour payer les montants dus conformément à l'article 7.5(d), les Actionnaires Rachetés auront le droit de récupérer les documents de transfert signés pour les Actions concernées et les Actionnaires Rachetés n'auront pas d'autres droits ni obligations sous cet article concernant leurs Actions.

(h) Si un Actionnaire Racheté n'est pas parvenu à donner les documents de transfert signés concernant ses Actions à la Société à l'expiration de la période de cinq (5) Jours Ouvrables, les Administrateurs doivent, si le Cessionnaire Proposé le requiert, autoriser n'importe quel Administrateur à transférer les Actions de l'Actionnaire Racheté au nom de l'Actionnaire Racheté au Cessionnaire Proposé (ou son (ses) représentant(s)) dans la mesure où le Cessionnaire Proposé a donné, à l'expiration de la période de cinq (5) Jours Ouvrables, à la Société les fonds pour payer les montants dus conformément à l'article 7.5(d) pour les Actions des Actionnaires Rachetés qui lui sont proposées. La Société enregistrera dans ce cas le transfert.

(i) Tout transfert d'Actions à un Cessionnaire Proposé (ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé) suivant une vente pour laquelle une Notice de Retrait a été remise valablement ne sera pas soumis aux dispositions de l'article 7.4.

(j) Lorsqu'une personne, après l'émission d'une Notice de Retrait, devient Actionnaire suivant l'exercice d'un droit préexistant à acquérir des Actions ou suivant la conversion de tout titre convertible de la Société (un «Nouvel Actionnaire»), une Notice de Retrait selon les mêmes conditions que la Notice de Retrait précédente sera considérée comme avoir été remise au Nouvel Actionnaire qui sera à ce moment-là contraint de vendre et transférer toutes les Actions acquises au Cessionnaire Proposé ou de la manière indiquée par le Cessionnaire Proposé et les dispositions de cet article s'appliqueront mutatis mutandis au Nouvel Actionnaire sauf en ce qui concerne la réalisation de la vente qui aura lieu immédiatement lorsque la Notice de Retrait sera considérée comme avoir été remise au Nouvel Actionnaire.

(k) Le ou après le 31 décembre 2018 mais avant le 31 décembre 2020, le droit prévu à l'article 7.5(a) continuera à s'appliquer sous réserve des dispositions suivantes:

(i) la notion «Actionnaires Cédants» sera modifiée et définie comme étant les détenteurs de cinquante pourcent (50%) d'Actions Ordinaires (calculé comme si toutes les Actions Série A en circulation à ce moment-là étaient converties en Actions Ordinaires suivant le Ratio de Conversion applicable audit moment); et

(ii) ce droit ne s'appliquera pas à moins que le prix proposé par le Cessionnaire Proposé pour chacune des Actions des Vendeurs soit plus élevé que trois (3) fois le Prix d'Emission Série A.

(l) Le ou après le 31 décembre 2020, le droit prévu par l'article 7.5(a) continuera à s'appliquer sous réserve des dispositions suivantes:

(i) la notion «Actionnaires Cédants» sera modifiée et définie comme étant une Majorité des Investisseurs; et

(ii) le Cessionnaire Proposé sera sélectionné par une Majorité des Investisseurs suivant une vente aux enchères. Cette vente aux enchères doit être conduite par une banque d'investissement reconnue internationalement ou dans le Royaume-Uni ou l'Union Européenne proposée par l'Investisseur, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Administration (approbation ne devant pas être refusé de manière déraisonnable).

7.6. Droit de vente conjointe

(a) Lors de tout transfert d'Actions (autre qu'un Transfert Autorisé sous le Pacte d'Actionnaires), après que ces Actions aient fait l'objet du processus de préemption en vertu de l'article 7.4, le Cédant doit donner à chacun des autres détenteurs d'Actions (un «Détenteur de Fonds Propres») une notice pas moins de quinze (15) Jours Ouvrables en avance de la vente proposée (une «Notice de Vente Conjointe»).

La Notice de Vente Conjointe doit préciser:

(i) l'identité du Cessionnaire Proposé;

(ii) le Prix de Cession;

(iii) la manière dont la contrepartie sera payée;

(iv) le nombre d'Actions que le Cédant propose de céder; et

(v) l'adresse à laquelle le contre-avis devrait être envoyé.

(b) Chaque Détenteur de Fonds Propres aura le droit endéans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notice de Vente Conjointe de notifier au Cédant qu'il souhaite céder un certain nombre d'Actions détenues par lui au prix de cession proposé, en envoyant un contre-avis qui précisera le nombre d'Actions que le Détenteur de Fonds Propres en question souhaite céder. Le nombre maximal d'Actions que le Détenteur de Fonds Propres pourra céder suivant cette procédure est:

$(X/Y) \times Z$

où:

X est le nombre d'Actions détenues par le Détenteur de Fonds Propres;

Y est le nombre total d'Actions;

Z est le nombre d'Actions que le Cédant propose de céder.

Tout Détenteur de Fonds Propres qui n'envoie pas de contre-avis endéans cette période de cinq (5) Jours Ouvrables sera considéré comme ayant spécifié ne pas souhaiter céder d'Actions.

(c) Suite à l'expiration des cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la Notice de Vente Conjointe par le Détenteur de Fonds Propres, le Cédant a le droit de céder au Cessionnaire Proposé sous les conditions notifiées aux Détenteurs de Fonds Propres un nombre d'Actions ne dépassant pas le nombre spécifié dans la Notice de Vente Conjointe déduction faite des Actions que les Détenteurs de Fonds Propres ont indiqué vouloir céder, pourvu qu'au même moment le Cessionnaire Proposé (ou une autre personne) achète des Détenteurs de Fonds Propres le nombre d'Actions qu'ils ont respectivement indiqué vouloir céder sous des conditions non moins favorables que pour celles obtenues par le Cédant du Cessionnaire Proposé.

(d) Aucune cession ne sera réalisée par le Cédant en vertu d'une Notice de Vente Conjointe plus de trois (3) mois suivant la remise de cette Notice de Vente Conjointe.

(e) Les cessions réalisées par le Détenteur de Fonds Propres conformément à cet article 7.6 ne seront pas soumises à l'article 7.4.

7.7. Nonobstant toutes dispositions dans ces Statuts, tout transfert d'Actions deviendra effectif vis-à-vis de la Société et des tiers à travers la notification du transfert à ou après acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.8. Sous réserve de dispositions contraires de ces Statuts, en cas de décès d'un Actionnaire, les Actions de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des Actionnaire survivants représentant les trois quarts des droits détenus par les Actionnaire survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Actions sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant ou tout autre héritier légal de l'Actionnaire décédé.

C. Décisions des assemblées générale des actionnaires

8. Décisions des assemblées générales des Actionnaires.

8.1. L'assemblée générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2. Chaque Actionnaire a la possibilité de participer en personnes ou par procuration aux assemblées générales des Actionnaires quel que soit le nombre d'Actions qu'il détient.

8.3. Chaque Actionnaire peut voter par correspondance par le biais de formulaires de votes comme indiqué dans la convocation à l'assemblée générale des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, et pour chaque proposition trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, ou contre ou encore de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne contiennent pas les mentions en faveur de, contre la résolution ou abstention devront être nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant l'assemblée générale des Actionnaires pour lesquels ils sont émis et qui sont conformes aux exigences mentionnées sur la convocation.

8.4. En cas d'Actionnaire unique, cet Actionnaire exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Actionnaires en vertu des dispositions de la section IV paragraphe 5 de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Actionnaires» devra être entendue comme une référence à l'Actionnaire unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires seront exercés par l'Actionnaire unique.

9. Assemblées générales des Actionnaires. L'Assemblée générale des Actionnaires annuelle aura lieu le second mercredi du mois de décembre à 11h du matin au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10. Quorum et vote.

10.1. Chaque Actionnaire a un nombre de voix égal au nombre d'Actions qu'il détient.

10.2. Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions prises en assemblée générale des Actionnaires ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

10.3. Les Actionnaires participant à l'Assemblée générale des Actionnaires par vidéoconférence ou toute autre moyen de télécommunication leur permettant d'être identifiés sont réputés présents pour le calcul du quorum. Les moyens de télécommunication mentionnés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée. L'assemblée générale tenue à distance par de tels moyens de communication est réputée se dérouler au siège de la société.

11. Changement de nationalité. Les assemblées générales d'Actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société que par consentement unanime.

12. Modification des statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des Actionnaires (ii) représentant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social.

D. Conseil d'administration

13. Composition et pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration (le "Conseil d'Administration") qui est composé d'au moins trois administrateurs, séparés en trois catégories, respectivement dénommées «Administrateur de Catégorie A», «Administrateurs de Catégorie B» et «Administrateurs de Catégorie C» (les «Catégories»). Les Administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

13.2. L'Administrateur de Catégorie A consiste en un seul administrateur qui occupe les fonctions de "Président de la Direction Générale" conformément au Pacte d'Actionnaires (Président de la Direction Générale). Les Administrateurs de Catégorie B consistent en un ou plusieurs administrateurs qui n'ont pas de fonctions exécutives dans le cadre de leur mandat d'administrateur, et comprenant le/les Administrateur(s) Actionnaire(s) Existant(s), le/les Administrateur(s) Investisseur (s) et, le cas échéant, l'Administrateur nommé en tant que Président. Les Administrateurs de Catégorie C comprennent un ou plusieurs administrateurs qui ne rentrent pas dans les Catégories A et B visées ci-avant.

13.3. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

14. Nomination, révocation des Administrateurs et durée du mandat des Administrateurs.

14.1 Sous réserve des dispositions de cet article, les Directeurs sont nommés pour une durée maximum de six ans et révoqués à tout moment avec ou sans cause par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine la durée de leur mandat par décision des Actionnaires représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, la nomination, la révocation ou la modification des termes de la nomination (y compris la rémunération) d'un Président de la Direction Générale doit être approuvée par une majorité du Conseil d'Administration, y compris au moins un Administrateur Investisseur, et le Conseil d'Administration doit recommander une résolution aux Actionnaires de nommer, révoquer ou modifier les termes de la nomination dudit nouveau Président de la Direction Générale en tant qu'Administrateur de Catégorie A.

14.3 La Société doit rembourser les frais et dépenses raisonnables de chaque Administrateur et de tout observateur engagés par eux dans le cadre de leur participation aux réunions du Conseil d'Administration ou de l'accomplissement d'affaires autorisées au nom de la Société.

15. Vacance d'un poste de d'Administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'Administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Administrateur remplacé par les Administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

16. Convocation aux réunions du Conseil d'Administration.

16.1 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de tout Administrateur. Les réunions du Conseil d'Administration sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné aux Administrateurs et à l'Investisseur au moins cinq (5) Jours Ouvrables à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation (sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation), une telle convocation devant être accompagnée par un agenda écrit spécifiant les affaires qui seront discutées à cette réunion et tous les documents pertinents. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque Administrateur, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un Conseil d'Administration dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'une précédente réunion du Conseil d'Administration, communiquée à tous les Administrateurs.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du Conseil d'Administration.

17. Tenue des réunions du Conseil d'Administration.

17.1. Président

(a) L'Investisseur peut désigner un (1) administrateur indépendant (autre que tout Administrateur Actionnaire Existant ou tout Administrateur Investisseur) comme président du Conseil d'Administration (le «Président») sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration, qui ne peut être refusé de manière déraisonnable. L'Investisseur se concertera avec le Conseil pour élire un Président qui possède une connaissance de l'industrie et l'expérience pertinentes.

(b) Le Président sera nommé pour une période initiale d'au moins douze (12) mois avec l'option d'être renommé pour des périodes consécutives de douze (12) mois sous réserve de quatre (4) votes de support de membres du Conseil d'Administration en excluant le Président, conformément aux articles 17.4 et 17.6.

(c) S'il n'y a pas de Président siégeant à un moment, ou si le Président n'est pas en mesure de participer à toute réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs présents à la réunion doivent désigner un autre Administrateur présent à la réunion pour présider la réunion et la désignation du président de la réunion doit être le premier point de discussion de la réunion.

17.2. Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant tout autre Administrateur comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un Administrateur peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil d'Administration.

17.3. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.4. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si (i) au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration, et si (ii) la majorité des Administrateur de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B (comprenant au moins un Administrateur Investisseur), considérés ensemble, est présente ou représentée, et si (iii) un Administrateur de Catégorie C est présent ou représenté.

17.5. Sauf avec le Consentement de l'Administrateur Investisseur, aucune affaire doit être discutée à toute réunion du Conseil d'Administration autre que celles spécifiées dans l'ordre du jour auquel fait référence l'article 16.2.

17.6. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion, comprenant au moins le vote favorable de (i) la majorité des Administrateur de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, considérés ensemble, présents ou représentés à la réunion, et (ii) un Administrateur de Catégorie C présent ou représenté à ladite réunion. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante. Si dans quelque matière que ce soit qui fait l'objet d'un vote par le Conseil d'Administration un nombre égal de voix est donné pour et contre la décision, le Conseil d'Administration réfèrera la matière aux Actionnaire et elle ne sera pas approuvée tant qu'elle ne reçoit pas les voix des détenteurs d'au moins cinquante pourcent (50%) du capital social émis de la Société.

17.7. Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque Administrateur peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

18. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

18.1. Le procès-verbal de toute réunion du Conseil d'Administration est signé par le Président, ou par deux (2) quelconques Administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le Président ou par deux (2) quelconques Administrateurs.

18.2. Dès que possible après chaque réunion du Conseil d'Administration, mais pas plus tard que dix (10) Jours Ouvrables suivant la réunion, une copie du procès-verbal de cette réunion sera envoyée par la Société à l'Investisseur et à tous les Administrateurs Investisseurs.

19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de l'Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie C ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été valablement délégué par le Conseil d'Administration, dans les limites de cette délégation.

E. Sujets réserves

20. Nonobstant toutes dispositions de ces Statuts et sous réserve de toutes dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, les sujets suivants requièrent un Consentement de l'Investisseur:

(a) Sauf conformément au Pacte d'Actionnaires, l'augmentation ou la réduction du capital social émis de la Société, sauf dans les circonstances où:

i. Le prix par Action auquel ces nouvelles Actions sont proposées au souscripteur est plus élevé que le Prix d'Emission Série A;

ii. Les nouvelles Actions à émettre ne confèrent pas de droits, préférences ou privilèges supérieurs à, ou affectant désavantageusement de quelque sorte que ce soit les droits catégoriels des Actions Série A;

(b) Acheter ou racheter toute Action sauf en conformité avec le Pacte d'Actionnaires;

(c) Proposer ou payer tout dividende intérimaire sur toute Action;

(d) Procéder à un changement matériel du Commerce, mettre en place de nouveaux secteurs d'activités ou sortir des secteurs d'activités en cours;

(e) Permettre à la Société de cesser de conduire ses activités ou permettre à la Société ou aux Administrateurs (ou l'un quelconque d'entre eux) d'entreprendre toute démarche pour liquider, mettre en faillite ou dissoudre les activités de la Société, ou procéder à une fusion ou consolidation ou vente des Actions résultant en une Vente, ou effectuer toute opération qui change la structure légale de la Société ou affecte matériellement les biens de la Société;

(f) Changer, modifier ou abroger toute disposition de ces Statuts or les droits attachés à toute classe de Actions;

(g) Créer ou autoriser la création ou l'émission de tout titre ou instrument de dette convertible en ou exerçable pour toute Action sauf que, si la Société propose de créer ou émettre tout titre convertible en ou exerçable pour toute Action, le Consentement de l'Investisseur n'est pas requis dans les circonstances où:

i. Le prix par Action auquel ce nouveau titre est convertible en ou exerçable pour des Actions tel que proposé au souscripteur est plus élevé que le Prix d'Emission Série A;

ii. Les nouvelles Actions à émettre ne confèrent pas de droits, préférences ou privilèges supérieurs à, ou affectant désavantageusement de quelque sorte que ce soit les droits catégoriels des Actions Série A;

(h) Créer, approuver ou autoriser des privilèges, sûretés ou titres sur les Actions ou les biens y compris la vente, le transfert, l'octroi de licences, le nantissement ou l'octroi de sûretés sur les technologies matérielles ou la Propriété Intellectuelle autres que les licences octroyées dans le cours ordinaire des affaires;

(i) déclarer l'insolvabilité, la faillite, entrer en liquidation ou dans une restructuration de dettes, sauf si requis par la loi;

(j) Créer, acquérir ou détenir des actions dans toute filiale ou autre société, ou céder toute part sociale dans toute Filiale détenue par la Société;

(k) Acquérir, octroyer des licences ou céder tous biens corporels ou non corporels (ou faire toute autre dépense en capital) ou engager toute autre dépense, dont la valeur de marché excède cent mille dollars américains (USD 100.000), sauf si cette/ce acquisition, octroi de licences, cession ou dépense est approuvé(e) et comptabilisé(e) dans le budget;

(l) Modifier la taille ou la composition du Conseil d'Administration ou la méthode de nomination des Administrateurs;

(m) Conclure tout Contrat de Travail pour tout Employé Clé;

(n) Créer, émettre tout capital social ou donner ou accepter de donner toutes options (autres que dans le cadre du Plan d'Option sur Actions dans la mesure où cela n'excède pas un montant total de 2.5% du Pool d'Option par individu) ou garantir l'émission de toute Action ou émettre tous titres convertibles en Actions, à des employés de la Société, ou établir tout accord d'intéressement des employés;

(o) Approuver le budget de la Société ou les projets d'activités relatifs à chaque année fiscale;

(p) Conclure tout contrat matériel avec les auditeurs or banques ou autres conseillers financiers ou changer matériellement tout principe comptable de la Société, sauf si requis par la loi.

F. Audit et surveillance

21. Commissaire(s).

21.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Actionnaires désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

21.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

21.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

21.4 Si les Actionnaires désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

21.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des Actionnaires que pour juste motif ou avec son accord.

G. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

23. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

23.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

23.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet actionnaire consent à cette affectation.

23.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

23.6 Les distributions aux actionnaires sont effectuées en proportion du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la Société.

24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et primes assimilées.

24.1 Le Conseil d'Administration peut décider, sous réserve du consentement de l'Investisseur, de distribuer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

24.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Actionnaires conformément à la Loi et aux présents Statuts.

H. Liquidation et sortie

25. Liquidation.

25.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

25.2 Lors d'une distribution de biens ou liquidation, dissolution ou mise en faillite de la Société, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué (dans la mesure où la Société y est légalement autorisée):

(a) premièrement, en payant à chaque Actionnaire Série A, en priorité de toute autre classe d'Actions, un montant par Action Série A détenue égal au Prix d'Emission Série A (sous réserve que si le surplus de biens est insuffisant pour payer les montants par Action Série A égal au Prix d'Emission Série A, le surplus de biens doit être distribué aux Actionnaires Série A en proportion de leur détention respective d'Actions Série A);

(b) deuxièmement, en payant à chaque Actionnaire Ordinaire un montant par Action Ordinaire détenue égal au Prix d'Emission Série A (sous réserve que si le surplus de biens est insuffisant pour payer les montants par Action Ordinaire égal au Prix d'Emission Série A, le surplus de biens doit être distribué aux Actionnaires Ordinaire en proportion de leur détention respective de Actions Ordinaires);

(c) la balance du surplus (le cas échéant) doit être distribuée parmi les détenteurs d'Actions en proportion (comme si les Actions ne constituaient qu'une seule et unique classe) du nombre d'Actions détenues.

26. Sortie.

26.1 Sauf si la Majorité des Investisseurs notifie par écrit à la Société la renonciation des droits des Actionnaires Série A conformément à l'article 25.2, alors:

(a) lors d'une Vente d'Actions, le Produit de la Vente doit être distribué dans l'ordre de priorité décrit à l'article 25.2 et les Administrateurs ne doivent pas inscrire de transfert d'Actions si le Produit de la Vente n'est pas distribué ainsi, sauf en relation à toutes Actions non vendues en rapport avec cette Vente d'Actions; sous réserve que si ce Produit de la Vente n'est pas payé dans son entièreté à la réalisation de la Vente d'Actions:

i. il ne doit pas être interdit aux Administrateurs d'inscrire le transfert des Actions pertinentes tant que le Produit de la Vente qui a été payé a été distribué dans l'ordre de priorité prévu à l'article 25.2; et

ii. les Administrateurs doivent entreprendre toute action raisonnable requise par l'Investisseur pour assurer que le Produit de la Vente soit distribué dans sa totalité dans l'ordre de priorité prévu à l'article 25.2.

(b) lors d'une Vente de Bien, le surplus de biens de la Société restant après paiement de ses obligations doit être distribué (dans la mesure où la Société y est légalement autorisée) dans l'ordre de priorité décrit à l'article 25.2; toujours sous réserve que si la Société n'est pas légalement autorisée à distribuer son surplus de biens conformément aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires, les Actionnaires doivent entreprendre toute action raisonnable requise par l'Investisseur pour faciliter la distribution (y compris, mais sans préjudice à la généralité de cet article, des actions qui seraient nécessaires pour placer la Société en liquidation volontaire afin que l'article 25.2 s'applique).

26.2 Dans le cas d'une sortie approuvée par le Conseil d'Administration et l'Investisseur conformément aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires (la «Sortie Proposée»), tous les Actionnaires doivent consentir, voter en faveur, ne pas s'opposer à et renoncer à tous droits applicables en relation avec la Sortie Proposée (les «Actions relatives à la Sortie Proposée»). Les Actionnaires sont requis d'entreprendre toutes les Actions relatives à la Sortie Proposée telles que requises raisonnablement par le Conseil d'Administration afin de faciliter la Sortie Proposée. Si tout Actionnaire ne respecte pas les dispositions de cet article, la Société est constituée mandataire de l'Actionnaire défaillant afin d'entreprendre ces actions

tel qu'il serait nécessaire pour effectuer la Sortie Proposée et le Conseil d'Administration peut autoriser tout Administrateur à exécuter et à délivrer au nom dudit Actionnaire défaillant les documents nécessaires et la Société peut recevoir tout paiement d'acquisition dû à l'Actionnaire défaillant en fiducie pour chacun des Actionnaires défaillants.

I. Disposition finale - Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

J. Définitions

Lorsqu'utilisés dans ces Statuts, sauf autrement définis, ou sauf si le contexte requiert le contraire, doivent avoir la même signification indiquée pour eux dans tout Pacte d'Actionnaires ou ici, et les termes suivants ont la signification suivante:

«Actions» désigne les Actions Ordinaires et Actions de Série A;

«Actionnaires» désigne les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires de Série A;

«Actionnaires Ordinaires» désigne les détenteurs d'Actions Ordinaires;

«Actionnaires de Série A» désigne les détenteurs d'Actions Série A;

«Administrateur» désigne un membre du Conseil, y compris les Administrateurs Investisseurs et les Administrateurs Actionnaires Existants;

«Administrateur Investisseur» désigne les «Investor Directors» dans le Pacte d'Actionnaires;

«Administrateur Actionnaire Existant» désigne les Administrateurs Actionnaires Existants dans le Pacte d'Actionnaires;

«Auditeurs» désigne les auditeurs de la Société à tout moment;

«Cessionnaire Proposé» désigne le cessionnaire proposé de bonne foi qui, à un moment donné, a fait une offre dans des conditions de pleine concurrence;

«Commerce» désigne le commerce en sécurité de logiciels informatiques poursuivi par les Sociétés du Groupe, ou chacune d'entre elles, à tout moment, tel qu'il est décrit plus en profondeur dans tout plan d'affaires pour les Sociétés du Groupe dans la forme établie par tout pacte d'actionnaires;

«Conseil d'Administration» désigne le conseil d'Administration de la Société;

«Consentement de l'Investisseur» désigne le consentement donné à l'avance par écrit par l'Investisseur;

«Consentement de l'Administrateur Investisseur» désigne l'accord écrit préalable d'un ou de plusieurs Investisseur(s) Administrateur(s) et si l'Investisseur n'est pas désigné en tant qu'Investisseur Administrateur, le Consentement de l'Investisseur;

«Employés Clés» désigne tout salarié employé à tout moment par toute Société du Groupe (i) et qui est un membre de l'équipe de direction ou qui est impliqué dans les rôles de gestion suivants: - Chef de la Direction, Directeur de la Technologie, Directeur Financier, Directeur de Produits ou Directeur de l'Ingénierie Informatique, ou (ii) qui reçoit un salaire brut annuel de base de 75.000 \$ ou plus (à l'exception de ceux découlant d'opérations de vente), ou (iii) qui détient au total au moins 0,5% du capital de la Société sur une base entièrement diluée;

«Entreprise» désigne une personne morale ou un partenariat, ou une association non constituée en société portant sur le commerce ou sur l'exploitation d'une entreprise, avec ou sans but de lucre.

«Evènement d'Ajustement» désigne tout remboursement de capital, émission bonus d'Actions ou d'autres titres de la Société par capitalisation de profits ou de réserves (autre qu'une émission de capitalisation en substitution pour ou comme alternative à un dividende en espèces qui est mis à disposition des Détenteurs d'Actions Série A ou un remboursement de capital dans lequel les Détenteurs d'Actions Série A ont participé) ou toute consolidation ou subdivision ou tout rachat d'Actions (autre que des Actions Série A ou qui ont eu le même effet matériellement sur les Actions Série A que sur les Actions Ordinaires);

«Filiale» désigne une filiale de la Société;

«Investisseur» désigne C5 Capital S.C.A. et toute autre personne à laquelle l'Investisseur transfère ses Actions Série A et qui devient une partie de tout Pacte d'Actionnaires en tant qu' «Investisseur» en signant un acte d'adhésion à cet effet;

«Jour Ouvrable» désigne un jour où les banques sont habituellement ouvertes pour des activités bancaires normales en Hongrie ou au Luxembourg (autre que samedi ou dimanche);

«Majorité des Investisseurs» désigne les détenteurs d'au moins cinquante pourcent (50%) des Actions de Série A détenues par tous les Investisseurs à tout moment;

«Marques Déposées» désigne les marques de commerces et de services et les applications, ensemble avec les logos y associés, détenus par la Société, dont les détails sont exposés dans une lettre d'information tel qui peut l'être prévu dans le Pacte d'Actionnaires;

«Nouveaux Titres» désigne toute part sociale ou tout autre titre convertible en part sociale, ou conférant le droit de souscrire aux actions émises ou proposées d'être émises par la Société (autre que les actions ou les titres émis ou proposés d'être émis à la suite des évènements ou des circonstances tel que décrits dans l'article 6.7 (c));

«Pacte d'Actionnaires» désigne tout pacte d'actionnaires concernant la Société qui pourrait être en vigueur à tout moment;

«Prix d'Emission Série A» désigne 20,90 € par Action de Série A (tel qu'ajusté par le Conseil ou par tout Evènement d'Ajustement);

«Produits de Vente» désigne la contrepartie à payer (y compris toute contrepartie différée) que ce soit en espèces ou autre, aux Actionnaires qui vendent des Actions lors d'une Vente d'Actions après la déduction des dettes concernées, tels que les honoraires professionnels, taxes ou autres charges;

«Propriété Intellectuelle» désigne les droits d'auteur, marques commerciales et de services, incluant les Marques Commerciales, noms commerciaux, les droits sur les logos et l'habillage, inventions, informations confidentielles, secrets de commerce et savoir-faire, dessins enregistrés, droits de dessin, brevets, modèles d'utilité, topographies de semi-conducteurs, tout droit de quelque nature qu'il soit en logiciels et données informatiques, tout droit de la vie privée et tous les droits et privilèges intangibles de nature similaire ou liés à un élément mentionné ci-dessus, en tous les cas partout dans le monde et qu'ils soient enregistrés ou non; et incluant tous les enregistrements accordés et toutes les applications pour enregistrement concernant les éléments mentionnés ci-dessus;

«Plan d'Option d'Actions» désigne le plan d'option d'Actions qui sera établi par la Société conformément à tout Pacte d'Actionnaires;

«Société du Groupe» désigne la Société et toute et chacune des Filiales ou des sociétés de portefeuille pour l'instant;

«Sûreté» désigne tout(e) hypothèque, charge, sûreté, privilège, gage, cession à titre de garantie, fonds propres, revendication, droit de préemption, option, engagement, restriction, réserve, bail, fiducie, ordre, décret, jugement, vice de titre (incluant la réserve de propriété), revendication de propriété conflictuelle ou tout autre charge de quelque nature qu'elle soit (qu'elle soit perfectionnée ou non autre que des privilèges survenus par opération de la loi);

«Vente» désigne toute Vente d'Actions ou toute Vente d'Actifs;

«Vente d'Actions» désigne le nombre total d'Actions Ordinaires dans le capital de la Société destinées à être vendues par les vendeurs conformément à tout Contrat d'Actionnaire;

«Vente d'Actifs» désigne la cession par la Société de la totalité ou de la quasi-totalité de ses entreprises et actifs ou la concession d'une licence exclusive sur la totalité ou la quasi-totalité de la Propriété Intellectuelle de la Société (autre que, dans les deux cas, une telle cession ou concession à une autre Société du Groupe).»

Sixième résolution

Suite à la transformation de la Société en société anonyme et à la nomination des membres du conseil d'administration, l'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer les gérants actuels de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société:

- M. Zoltan Gyorko, administrateur, demeurant au 61 XIV Utca, 1224 Budapest (Hongrie), comme Administrateur de catégorie A;

- Mme Nazo Moosa, directeur général, demeurant à 46 Southern Row, W10 5AN Londres (Angleterre), comme Administrateur de catégorie B;

- M. Andries Pienaar, directeur général, demeurant à Flat 11, 24 Palace Court, W2 4HU Londres (Angleterre), comme Administrateur de catégorie B;

- M. Andras Illés, économiste, demeurant au 8600 Siófok, Kűszhegyi út 17. (Hongrie), comme Administrateur de catégorie B;

- M. Balazs Scheidler, ingénieur, demeurant au 1224 Budapest, Sajó u. 3. (Hongrie), comme Administrateur de catégorie B;

- M. François Karolyi, salarié, demeurant professionnellement au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), comme Administrateur de catégorie C.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Mr. Michael C Hedger, demeurant professionnellement au Eastgate House Hampstead Marshall Berkshire RG200JD (Angleterre) comme Administrateur de catégorie B.

Le mandat de tous les administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2020.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer réviseur d'entreprises agréé la Société BDO Audit, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 147.570).

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg à la date indiquée au début du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. CAILLAUD, S. LAMM, S. DECKER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 2 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11055. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112854/1632.

(150121892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Epsilos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.526.

Il résulte des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 30 juin 2015 que:

1. Erica K. Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015:

2. William Cagney, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 1^{er} juillet 2015:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Epsilos Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015114190/17.

(150122725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2015

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Théo Worré, résidant au 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant au 12 me de Roeser, L-1898 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant au 45A rue de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer, Luxembourg,

Le mandat du commissaire est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Grant Thornton Weber & Bontemps, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg RCSB183690.

La société PricewaterhouseCoopers (RCS B65477) n'est plus le Réviseur d'entreprises agréée de la société, il convient de la rayer au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015112051/18.

(150120270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.
